

Rapport de la

DOUZIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Alger, 22 septembre - 2 octobre 1982



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ÉTATS MEMBRES DE LA FAO APPARTENANT A LA RÉGION AFRIQUE

(au 2 octobre 1982)

Algérie	Guinée équatoriale	République centrafricaine
Angola	Haute-Volta	Rwanda
Bénin	Kenya	Sao Tomé-et-Principe
Botswana	Lesotho	Sénégal
Burundi	Libéria	Seychelles
Cameroun	Madagascar	Sierra Leone
Cap-Vert	Malawi	Soudan
Comores	Mali	Swaziland
Congo	Maroc	Tanzanie
Côte-d'Ivoire	Maurice	Tchad
Ethiopie	Mauritanie	Togo
Gabon	Mozambique	Tunisie
Ghana	Namibie	Zaïre
Guinée	Niger	Zambie
Guinée-Bissau	Nigéria	Zimbabwe
	Ouganda	

Date et lieu des Conférences régionales de la FAO pour l'Afrique

Première	—	Lagos, Nigéria, 3-12 novembre 1960
Deuxième	—	Tunis, Tunisie, 1-10 novembre 1962
Troisième	—	Addis-Abéba, Ethiopie, 3-15 septembre 1964
Quatrième	—	Abidjan, Côte-d'Ivoire, 9-19 novembre 1966
Cinquième	—	Kampala, Ouganda, 18-29 novembre 1968
Sixième	—	Alger, Algérie, 17 septembre-3 octobre 1970
Septième	—	Libreville, Gabon, 14-30 septembre 1972
Huitième	—	Rose Hill, Maurice, 1-17 août 1974
Neuvième	—	Freetown, Sierra Leone, 2-12 novembre 1976
Dixième	—	Arusha, Tanzanie, 18-22 septembre 1978
Onzième	—	Lomé, Togo, 16-27 juin 1980
Douzième	—	Alger, Algérie, 22 septembre — 2 octobre 1982

RAPPORT

de la

DOUZIEME CONFERENCE REGIONALE DE
LA FAO POUR L'AFRIQUE

Alger, 22 septembre - 2 octobre 1982

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome, 1983

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
RESUME DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS FORMULEES	v - x.
	<u>Paragraphes</u>
QUESTIONS PRELIMINAIRES	
Organisation de la Conférence	1 - 2
Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur	3 - 4
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	5
Cérémonie d'ouverture	6 - 12
RESUME DES DEBATS	
Déclaration du Directeur général	13 - 35
Déclaration du Représentant du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique	36 - 39
Déclaration du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial ONU/FAO	40 - 49
Résumé des exposés nationaux	50 - 64
Autres déclarations	65 - 70
Observations finales du Directeur général	71 - 80
Mise en oeuvre du Programme prioritaire de la FAO dans la région	81 - 82
Programme de la FAO dans la région - 1982-83	83
Activités des organismes régionaux de la FAO	84
Mise en oeuvre de la partie agricole du Plan de Lagos: Perspectives et problèmes	85 - 100
Suite donnée à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural: Rapport de situation	101 - 114
Sources d'énergie nouvelles et renouvelables pour l'agriculture et le développement rural	115 - 124
Rapport sur la préparation de la Conférence mondiale sur l'aménagement et la mise en valeur des pêches	125 - 132
La conservation du sol comme moyen d'accroître la production agricole en Afrique dans le contexte notamment de la culture nomade	133 - 151
Farines composées - leur potentiel pour combler les déficits alimentaires	152 - 159
Stratégies de santé animale en Afrique	160 - 167
Elaboration et exécution des programmes et projets régionaux	168 - 173
Représentation de la région au GCRAI	174 - 177
CONCLUSIONS	
Date et lieu de la treizième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique	178 - 179
Examen et adoption des rapports	180

Paragraphes

RESOLUTIONS

1/82	Sécurité alimentaire dans le Sahel	180
2/82	Programme de coopération technique	
3/82	Coopération régionale	
4/82	Développement et formation de la main-d'oeuvre	
Clôture de la Conférence		181 - 184

ANNEXES

- A. Ordre du jour
- B. Liste des participants
- C. Liste des documents
- D. Extrait du Rapport du Comité technique

RESUME DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS FORMULEES

On trouvera ci-après un résumé des principales recommandations de la Conférence régionale et des dispositifs des résolutions adoptées.

Mise en oeuvre de la partie agricole du Plan de Lagos:

Perspectives et problèmes

A l'attention de la FAO

1. Le Directeur général est invité à donner, dans le Programme de travail et budget pour 1984-85, une place prépondérante aux programmes de formation supérieure (par. 90).
2. L'Organisation devrait préparer, à l'intention de la treizième Conférence régionale de la FAO, un rapport évaluant l'expérience qu'elle a acquise dans le domaine de la formation en Afrique (par. 92).
3. La FAO est invitée à effectuer une enquête des moyens de formation agricoles existant en Afrique et à en communiquer les résultats aux Etats Membres en vue de promouvoir la CTPD (par. 93).
4. Eu égard à l'approche "nouvelles dimensions", la FAO devrait concevoir des projets de façon à faciliter la participation des cultivateurs aux différents aspects de la vie économique, de la production, de la transformation et de la commercialisation (par. 97).
5. Le PNUD et les autres donateurs devraient consacrer les ressources financières nécessaires aux activités proposées par la FAO, aux niveaux national et interpayes, liées aux objectifs du PAL (par. 100 et 172).

A l'attention des gouvernements

6. Les gouvernements sont instamment priés de revoir et de réorienter leurs programmes nationaux et interpayes consacrés à la formation, pour que la priorité soit accordée aux besoins en personnel du PAL (par. 91).
7. Dans leurs plans nationaux de développement, les gouvernements devraient allouer les ressources nationales et extérieures pour accroître la production et atteindre l'auto-suffisance alimentaire, conformément aux priorités du PAL (par. 95).
8. Les gouvernements devraient prévoir la main-d'oeuvre, les institutions et les dispositifs nécessaires pour faciliter l'utilisation efficace et équitable des ressources; éliminer les pratiques tendant à décourager la production alimentaire et faire en sorte que les organisations intergouvernementales qui s'occupent d'alimentation et d'agriculture reçoivent l'appui politique et matériel dont ils ont besoin (par. 95 et 168).
9. Les gouvernements devraient accorder au PAL la plus grande publicité, de manière à familiariser tous les intéressés avec son contenu et ses implications (par. 96).

Suite donnée à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural: rapport de situation

A l'attention de la FAO

10. La Conférence a considéré la formation comme hautement prioritaire et a indiqué que les programmes de formation devraient comporter toutes les disciplines pertinentes aux besoins des ruraux (par. 106).
11. La FAO est invitée à participer à l'analyse de l'exode rural et de ses incidences sur la structure future des exploitations, et à diffuser les renseignements pertinents (par. 107).
12. La FAO devrait participer à l'élaboration d'un rapport de situation sur la réforme agraire et le développement rural depuis 1979, en vue de sa présentation en 1983 à la Conférence de la FAO (par. 109).

13. La FAO devrait participer à la mobilisation de ressources supplémentaires pour le suivi de la CMRADR et les activités de développement rural à l'échelon national. Elle devrait en outre continuer à donner son appui au CDRIA (par. 110).

14. La FAO devrait promouvoir les échanges de renseignements et de données d'expérience en ce qui concerne le développement rural et la réforme agraire (par. 113).

A l'attention des gouvernements

15. Les gouvernements devraient diffuser la "Charte des paysans" (par. 103).

16. Les gouvernements devraient accorder une haute priorité à l'accès aux terres et à leur utilisation rationnelle par les paysans (par. 104).

17. Les gouvernements devraient promouvoir le rôle important qui incombe aux femmes dans le développement rural, en leur rendant plus accessibles les facteurs de production, les services et surtout la formation (par. 105).

18. Les gouvernements devraient considérer comme hautement prioritaire la formation à tous les niveaux, et mettre en place des programmes de formation comportant toutes les disciplines pertinentes aux besoins des ruraux (par. 106).

19. Les gouvernements devraient analyser le problème de l'exode rural pour en déterminer l'ampleur et les incidences sur la structure future des exploitations (par. 107).

20. Les gouvernements devraient améliorer les institutions nationales en vue de les rendre plus à même d'atteindre les ruraux pauvres et de renforcer les dispositifs nationaux de livraison des facteurs de production et des services (par. 108).

21. Les gouvernements devraient préparer des rapports nationaux sur les progrès réalisés en matière de développement agricole et rural depuis 1979, pour présentation en 1983 à la Conférence de la FAO (par. 109).

22. Les gouvernements sont instamment invités à adhérer au CDRIA et à accorder au Centre leur plein appui financier (par. 111).

23. Les gouvernements devraient appuyer les travaux des ONG et faire participer ces organisations à la mise en oeuvre des programmes de développement rural (par. 114).

Sources d'énergie nouvelles et renouvelables pour l'agriculture et le développement rural

A l'attention de la FAO

24. La Conférence a souligné l'importance de la traction animale et a recommandé des améliorations dans ce domaine (par. 117).

25. La Conférence a souligné l'importance du bois à usage énergétique et a recommandé la mise en oeuvre de programmes dans ce domaine (par. 118).

26. La FAO devrait contribuer à la poursuite des activités dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables et à l'élargissement du champ d'application de ces énergies (par. 120).

27. Lors de la mise en oeuvre de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, il faudrait tenir compte des différences et des similarités entre pays, ainsi que des possibilités de coopération inter pays (par. 121).

28. La FAO devrait aider les Etats Membres de diverses façons et conformément aux recommandations formulées par la 21ème session de la Conférence de la FAO et le Programme d'action de Nairobi (par. 124).

A l'attention des gouvernements

29. Les gouvernements devraient envisager d'accorder une haute priorité à la traction animale, le cas échéant, ainsi qu'au bois à usage énergétique, et mettre au point les programmes nécessaires (par. 117 et 118).

30. Les gouvernements sont instamment invités à participer à la célébration de la Journée mondiale de l'arbre (par. 119).

31. Les gouvernements sont invités à mettre au point d'autres sources d'énergie nouvelles et renouvelables (par. 120).

32. Les gouvernements sont instamment invités à faire en sorte que les sources d'énergie nouvelles et renouvelables contribuent autant que possible à satisfaire les besoins énergétiques croissants de la production alimentaire et du développement rural. Ils devraient, à cet égard, mettre au point des politiques, plans et systèmes nationaux intégrés d'énergie rurale (par. 122).

33. Les gouvernements devraient s'attacher particulièrement à éviter que la production de carburant liquide à partir de la biomasse ne se fasse au détriment de la production alimentaire (par. 123).

Rapport sur la préparation de la Conférence mondiale sur l'aménagement et la mise en valeur des pêches

A l'attention de la FAO

34. L'ordre du jour de la Conférence devrait inclure les problèmes et perspectives des pêches continentales et de l'aquaculture (par. 126).

35. La Conférence est convenue que les points ci-après méritent une attention particulière dans la préparation de l'ordre du jour:

- a) Adoption ou ajustement des politiques nationales, des principes et des techniques d'aménagement et de mise en valeur sur la base de données scientifiques et économiques, et élaboration de stratégies de développement tenant pleinement compte de l'extension de la juridiction nationale sur les pêcheries;
- b) Problèmes et perspectives des pêches continentales et de l'aquaculture;
- c) Amélioration des conditions socio-économiques des pêches artisanales et règlement des différends éventuels entre les pêches artisanales et les pêches industrielles ou semi-industrielles;
- d) Contrôle et surveillance des pêches;
- e) Conditions d'accès aux ressources biologiques des zones économiques exclusives et rôle des initiatives conjointes et des accords bilatéraux;
- f) Protection de l'environnement marin et contrôle de la pollution affectant les pêches;
- g) Incidences des questions touchant à l'énergie sur le secteur des pêches;
- h) Réduction des pertes après capture;
- i) Création ou amélioration de systèmes de commercialisation et de distribution intérieure;
- j) Développement et rationalisation du commerce du poisson et des produits de la pêche, et participation accrue des pays en développement à ces échanges;
- k) Besoins et problèmes spéciaux des petits pays insulaires en développement;

- 1) Promotion de la coopération entre les Etats de la même région ou sous-région dans les domaines de la recherche, de la gestion, de l'harmonisation des législations, du contrôle et de la surveillance, particulièrement dans le cas des stocks communs; et
 - m) Harmonisation des activités touchant aux pêches des organisations gouvernementales et non gouvernementales.
36. La Conférence devrait faciliter l'élaboration de stratégies relatives à tous les aspects de l'aménagement et de la mise en valeur des pêches, au nombre desquels devraient se trouver des programmes de formation intégrée (par. 131).
37. La FAO devrait rechercher la participation et l'appui actifs de donateurs ou d'organismes de financement bilatéraux ou multilatéraux pour la préparation de la Conférence et la mise en oeuvre de ses recommandations (par. 131).
38. La Conférence devrait exposer la technologie utilisée pour la production et l'aménagement des pêches, ainsi que faire connaître les publications et documents pertinents (par. 132).

A l'attention des gouvernements

39. Les gouvernements devraient coopérer pleinement avec la FAO à la préparation et à la tenue de la Conférence mondiale sur les pêches (par. 125).

La conservation du sol comme moyen d'accroître la production agricole en Afrique dans le contexte notamment de la culture nomade

A l'attention de la FAO

40. L'Organisation devrait poursuivre ses activités relatives à la production et à l'utilisation de matières organiques (par. 138).
41. La FAO devrait intensifier son assistance en matière de travaux de recherche et de mise au point concernant la fixation des dunes, la production de bois de feu et la protection des terres agricoles et pastorales (par. 140).
42. Se félicitant des activités de la FAO consacrées à l'amélioration des possibilités de remplacer la culture itinérante, la Conférence a souligné le besoin d'études complètes sur les systèmes de culture améliorés actuels ou qui seraient applicables dans la région (par. 143).
43. La FAO est instamment invitée à intensifier, dans le domaine du développement et de la conservation des sols, ses activités de formation à tous les niveaux (par. 146).
44. La FAO devrait accorder une haute priorité aux programmes et activités intéressant la conservation des sols, et poursuivre son assistance dans ce domaine et dans les domaines connexes, comme suit:
- Formulation d'une politique de conservation des sols dans les pays qui le demandent; préparation et mise en route de projets concrets;
 - Transfert de connaissances et de techniques, et échange de données d'expérience entre les pays;
 - Formation au sein des pays et au niveau international, pour tous les aspects de la conservation des ressources naturelles renouvelables;
 - Sensibilisation générale aux dangers de l'érosion des sols et aux moyens de maîtriser le problème;
 - Instauration ou renforcement du cadre institutionnel d'un programme de conservation des sols;
 - Mise au point d'une législation sur la conservation des sols.

A l'attention des gouvernements

45. Les gouvernements devraient établir des politiques d'utilisation des sols, issues d'une planification générale de l'utilisation des sols conforme à leur capacité et répondant aux objectifs du pays et du développement rural (par. 136, 141).
46. Les gouvernements sont instamment invités à développer encore les systèmes de production intégrés et les programmes agroforestiers (par. 137 et 139).
47. Les gouvernements devraient intensifier leurs activités de recherche et de développement dans les domaines de la fixation des dunes, de la production de bois de feu et de la protection des terres agricoles et pastorales (par. 140).
48. Les gouvernements devraient sensibiliser l'opinion à la gravité de la dégradation et des pertes de sols, ainsi qu'aux possibilités de remédier au problème (par. 142).
49. Les gouvernements sont instamment invités à intensifier leurs activités de formation à tous les niveaux dans le domaine de la mise en valeur et de la conservation des sols (par. 146).
50. Les gouvernements devraient accorder la priorité aux programmes de conservation des sols et aux activités connexes, ainsi qu'à la pleine participation des populations rurales à ces programmes (par. 148 et 150).

Farines composées - leur potentiel pour combler les déficits alimentaires

A l'attention de la FAO

51. La FAO est instamment invitée à poursuivre ses activités en matière de farines composées, en accordant une attention particulière aux technologies favorisant l'utilisation des aliments traditionnels (par. 153).
52. La FAO devrait envisager de renforcer les centres de recherche sur la technologie alimentaire de la région, lesquels devraient donner la priorité à l'amélioration des méthodes de préparation, de transformation, de conservation et de conditionnement des aliments de base locaux (par. 156).
53. La FAO devrait aider les Etats Membres qui le demandent à mettre au point des programmes de farines composées (par. 157).
54. La FAO devrait accorder une attention particulière aux contraintes relatives au lancement de programmes de farines composées dans les pays africains (par. 158).

A l'attention des gouvernements

55. Les gouvernements devraient considérer les politiques intégrées requises pour la production et la commercialisation des principales denrées vivrières locales et des produits à base de farines composées (par. 152).
56. Afin d'encourager la production céréalière locale, il est nécessaire de coordonner la formulation et la mise en oeuvre des législations et stratégies nationales en matière d'importations de céréales (par. 159).

Stratégies de santé animale en Afrique

A l'attention de la FAO

57. Le Directeur général est invité à prendre, en collaboration avec l'OUA et l'OIE, les mesures nécessaires en vue de la mise en oeuvre immédiate de la campagne d'élimination de la peste bovine, et de la mobilisation de fonds destinés à financer la campagne et les opérations de suivi (par. 162).

58. La FAO devrait accorder, moyennant des missions d'assistance préparatoire auprès des gouvernements (APG), une aide pour la lutte contre la trypanosomiase animale africaine, et participer aux travaux de multiplication et de distribution des races trypano-tolérantes (par. 163).

59. La FAO est invitée à participer à la création de quatre centres de référence pour la formation et la recherche dans le domaine de la lutte contre les tiques et les maladies qu'ils transmettent (par. 164).

60. La Conférence a proposé de convoquer une réunion sur l'enseignement et la formation vétérinaires; il s'agirait de déterminer les besoins en institutions de formation vétérinaire et de favoriser la coopération et la coordination régionales visant à un étoffement des effectifs dans ce domaine (par. 165).

61. Notant la nécessité de conduire une enquête sur les laboratoires de diagnostic et de production de vaccins, la Conférence a appelé l'attention sur l'opportunité de créer des laboratoires de référence régionaux ou sous-régionaux en tenant dûment compte de leur répartition géographique (par. 166).

A l'attention des gouvernements

62. Les gouvernements devraient accorder une haute priorité à la mise en oeuvre de la campagne pour l'élimination de la peste bovine et aux opérations de suivi (par. 162).

Elaboration et exécution des programmes et projets régionaux

A l'attention de la FAO

63. Le Directeur général est invité à tenir compte de la nécessité d'accroître les ressources du PCT en préparant le projet de Programme de travail et budget pour 1984-85 (par. 171).

A l'attention des gouvernements

64. Les gouvernements qui fournissent une contribution au PNUD devraient prendre des mesures pour remédier à l'insuffisance des ressources du PNUD prévues pour le secteur de l'alimentation et de l'agriculture dans la région pour la période 1982-86 (par. 170).

Représentation de la Région au GCRAI

65. La FAO est invitée à faciliter les activités des représentants régionaux au GCRAI en les aidant à obtenir des renseignements sur les priorités régionales et sous-régionales en matière de recherche (par. 177).

QUESTIONS PRELIMINAIRES

Organisation de la Conférence

1. La douzième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique s'est tenue au Palais des Nations, Club des Pins, Alger, du 22 septembre au 2 octobre 1982. La session plénière de la Conférence a été précédée, du 22 au 26 septembre 1982, par la réunion du Comité technique.
2. Ont participé à la réunion les délégués de 42 Etats Membres de la Région; les observateurs d'Etats Membres extérieurs à la Région; l'observateur permanent du Saint-Siège; les représentants des Nations Unies et des institutions spécialisées; des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les représentants de mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine (OUA). La liste complète des participants figure à l'Annexe B.

Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur

3. A sa première séance de travail, la Conférence a élu par acclamation Président de la session plénière M. Selim Saadi, Ministre de l'agriculture et de la révolution agraire de la République algérienne démocratique et populaire. En acceptant la présidence, M. Saadi a, dans une brève allocution, remercié les délégués de lui avoir confié la conduite des travaux de la Conférence.
4. La Conférence a ensuite élu à l'unanimité respectivement premier, deuxième et troisième Vice-Présidents M. Enock Simelane, Ministre d'Etat pour la fonction publique et la formation (Swaziland), M. Alhaji Usman Sani, Ministre d'Etat à l'agriculture (Nigéria), et M. Anastase Niaziryayo, Secrétaire permanent, Ministère de l'agriculture (Rwanda). M. A.G. Ngongi Namanga, Conseiller agricole auprès de l'Ambassade du Cameroun à Rome, a été élu Rapporteur à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

5. La Conférence a examiné et adopté l'ordre du jour et le calendrier provisoires. L'ordre du jour adopté figure à l'Annexe A.

Cérémonie d'ouverture

6. Dans sa brève allocution d'ouverture, le Directeur général de la FAO, M. Edouard Saouma, a souhaité la bienvenue aux délégués et observateurs. Il a exprimé sa satisfaction pour la présence à la tête des délégations d'un très grand nombre de ministres, qui marquent par là l'importance qu'ils attachent à la Conférence, et de nombreux représentants permanents des Etats Membres auprès de la FAO. Il a ensuite invité Son Excellence M. Selim Saadi, membre du Comité central du Parti et Ministre de l'agriculture et de la révolution agraire de la République algérienne démocratique et populaire, à ouvrir officiellement la Conférence au nom du Chef de l'Etat, Son Excellence le Président Chadli Benjedid.
7. Dans son discours d'ouverture, M. Saadi a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs au nom du Chef de l'Etat, du Gouvernement et du peuple algériens. Il a fait remarquer que la Conférence avait pour objet de faire face aux multiples et complexes problèmes de développement rural qui devront être surmontés dans le continent pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire et consolider l'indépendance nationale.
8. Après avoir évoqué les rencontres d'Ottawa et de Cancún et le piétinement des négociations Nord-Sud, M. Saadi a déclaré que la Conférence se tenait à un moment de crise politique et économique et de détérioration des relations internationales.

9. La dégradation de la situation agricole et alimentaire de l'Afrique compromet la vie et la santé des populations et hypothèque l'indépendance des Etats africains. On estime que le nombre des personnes souffrant des carences alimentaires pourrait passer de 70 millions au milieu des années soixante à plus de 120 millions d'ici l'an 2000. La solution du problème alimentaire exige de nouvelles politiques et stratégies adaptées aux conditions socio-économiques et culturelles de chaque pays et implique que l'on donne de nouvelles structures à la coopération extérieure et aux échanges commerciaux en mettant l'accent sur l'équité.

10. La transformation de l'agriculture avec comme priorité l'autosuffisance alimentaire demandera en particulier des investissements considérables hors de portée de la plupart des pays de la région. Toutefois, il existe de bonnes probabilités de parvenir à cette autosuffisance si l'on mobilise et développe les ressources humaines disponibles. A cet égard, M. Saadi a déclaré que la mobilisation des paysans serait possible s'ils se sentaient effectivement impliqués dans les actions de développement, ainsi que dans la planification et la mise en oeuvre des programmes et s'ils étaient les premiers bénéficiaires du développement.

11. En dépit de la répartition inégale des ressources entre les pays d'Afrique, la mise en valeur globale de celles de l'ensemble du continent par le truchement de la coopération régionale et de la promotion des échanges interafricains pourrait satisfaire largement les besoins alimentaires des populations africaines. Le développement du commerce fondé sur la complémentarité des ressources du continent exige une volonté politique en matière de coopération économique et technique interafricaine élargie et à long terme.

12. Parlant de la sécurité alimentaire, M. Saadi a reconnu le besoin d'aide alimentaire, mais a déclaré que celle-ci ne devrait en aucun cas décourager la production agricole intérieure ni être acceptée comme l'unique solution aux problèmes de la faim. En dépit des superficies agricoles limitées de son pays et de la sécheresse du climat, M. Saadi a déclaré que l'Algérie avait pour objectif de parvenir, dans la mesure du possible, à l'autosuffisance pour ce qui concerne les principales denrées alimentaires. C'est à cette fin que son gouvernement a entrepris depuis l'indépendance un programme de réforme agraire et pris diverses mesures de caractère technique, institutionnel et économique.

RESUME DES DEBATS

Déclaration du Directeur général

13. Dans son allocution liminaire, le Directeur général de la FAO a rendu hommage au gouvernement et à la population de la République algérienne démocratique et populaire pour avoir accueilli la Conférence. Il leur a exprimé sa reconnaissance pour les remarquables installations mises à disposition et pour leur hospitalité. M. Saouma a ensuite souhaité la bienvenue aux ministres, chefs de délégations et observateurs et fait état des excellentes relations et de la coopération fructueuse que la FAO entretient avec l'OUA (Organisation de l'Unité africaine) et la CEA (Commission économique pour l'Afrique).

14. Passant en revue la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique, le Directeur général a fait valoir que l'évolution de ce secteur s'est révélée particulièrement décevante. La production alimentaire par habitant a fléchi de plus de 10 pour cent en dix ans et l'apport énergétique moyen du régime alimentaire se maintient péniblement à 6 ou 7 pour cent au-dessous des besoins nutritionnels. Les importations alimentaires ont plus que doublé en volume et quintuplé en valeur. La régression de la production s'est révélée particulièrement grave dans les pays africains les moins avancés.

15. Pendant les deux dernières années, nombre de pays du Sahel et de l'Afrique orientale et australe ont connu des pénuries alimentaires anormales et, en Afrique de l'Est, l'afflux de millions de réfugiés et de personnes déplacées a encore aggravé la situation.

16. La dégradation de la situation alimentaire et agricole a eu entre autres causes des conditions climatiques défavorables, surtout dans le Sahel, ainsi que les ravageurs et les maladies. Le facteur le plus important a été le bouleversement de la production et de la distribution, provoqué par les guerres et les troubles intérieurs dans plusieurs pays.

17. Dans nombre de pays africains, des politiques de prix favorisant les consommateurs au détriment des producteurs ont contribué à affaiblir la productivité de l'agriculture. Le Directeur général a par conséquent exhorté les gouvernements à donner la priorité aux politiques de prix et autres mesures qui encouragent les agriculteurs, surtout les petits cultivateurs, à produire plus qu'il ne faut pour assurer leur propre subsistance, en vue de parvenir à l'autosuffisance alimentaire.

18. La récession dans les pays industrialisés et ses conséquences ont aggravé la crise alimentaire et économique. La course aux armements y a également contribué en détournant du développement alimentaire et agricole d'énormes ressources.

19. Pour améliorer la situation actuelle si peu satisfaisante des secteurs agricole et économique, les pays africains devraient parvenir à un accroissement considérable de la production vivrière intérieure et des recettes d'exportation, principalement de produits agricoles.

20. Evoquant le Plan d'action de Lagos (PAL), qui accorde la priorité absolue à l'agriculture, le Directeur général a souligné la complète harmonie qui existe entre les objectifs et priorités de ce Plan et ceux des programmes de la FAO en Afrique. La mise en oeuvre du PAL est une cause pour laquelle la FAO est totalement et fermement engagée.

21. Le principal obstacle à la mise en oeuvre du PAL par la FAO réside dans le volume limité des ressources disponibles. Le Directeur général a exprimé l'espoir que la Conférence formulera des recommandations précises qui contribueront à mobiliser les ressources intérieures et extérieures. Il a, à ce propos, rappelé qu'à la Conférence au sommet tenue à Nairobi en 1981, l'OUA avait adopté le document "La famine en Afrique" et a demandé qu'aucun effort ne soit épargné pour donner suite aux recommandations qu'il énonce.

22. Ce document, réalisé conjointement par l'OUA et la FAO, présente une analyse critique du problème de la faim et de la famine en Afrique et indique les mesures concrètes à prendre pour améliorer la sécurité alimentaire dans la région. Il constitue un guide pratique pour la prise de décisions politiques.

23. Revenant au rôle de la FAO, le Directeur général a affirmé que la région Afrique sera encore l'objet d'une attention prioritaire dans l'allocation des ressources. Indépendamment des sommes consacrées à des activités ayant des incidences mondiales, 40 pour cent du budget ordinaire effectif de la FAO, qui se chiffre à 368 millions de dollars pour 1982-83, sont destinés directement et exclusivement à l'Afrique. Le pourcentage est à peu près le même pour les ressources extra-budgétaires. La FAO exécute en Afrique 580 projets de terrain de différents types, qui représentent au total plus de 460 millions de dollars. Pour ce qui est du nombre des projets et des ressources attribuées, la région Afrique est aussi le principal bénéficiaire de divers programmes d'action, notamment du Programme de coopération technique, du Programme d'amélioration et de développement des semences, du Programme engrais et du Programme de prévention des pertes alimentaires. La FAO a en outre continué à consacrer d'importantes ressources financières et matérielles à l'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées, ainsi qu'aux victimes de la disette au Sahel.

24. Pour ce qui est de la suite donnée à la CMRADR (Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural), la FAO a orienté son programme de façon à faire une place beaucoup plus grande au développement rural et à la participation effective des populations au développement. Pour cela, des missions multidisciplinaires et interinstitutions de haut niveau ont été organisées sous l'égide de la FAO.

25. Le Directeur général a déclaré que l'aide de la FAO au Centre de développement rural intégré pour l'Afrique (CDRIA) se poursuivra jusqu'à ce que le Centre devienne pleinement opérationnel. Il a demandé instamment aux Etats Membres d'adhérer au Centre et de lui donner leur soutien financier, afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs.

26. A propos de l'énergie, le Directeur général a appelé l'attention sur le coût de plus en plus élevé des produits énergétiques et sur la nécessité d'accroître l'utilisation de facteurs de production dérivés du pétrole en vue d'améliorer la productivité

agricole. Dans ces conditions, a-t-il ajouté, il est urgent de mieux utiliser les pesticides et les engrais minéraux et d'exploiter des sources supplémentaires d'énergie: traction animale, fixation biologique de l'azote et recyclage des déchets organiques. La pénurie de bois de feu et de charbon de bois - qui représentent la source principale d'énergie de la région - est un problème critique. Pour remédier à cette situation, les pays devraient s'attacher davantage à accroître la productivité des ressources en bois de feu existantes et accorder une attention accrue au reboisement.

27. Le Directeur général a ensuite évoqué les nouvelles possibilités que la création des zones économiques exclusives de 200 milles offrent au développement des pêches et à l'amélioration de la situation économique des pays côtiers. Il a appelé l'attention sur le Programme spécial de la FAO visant à aider les Etats côtiers d'Afrique à formuler et à mettre en oeuvre des politiques et programmes qui leur permettent d'aménager et d'utiliser au mieux leurs ressources halieutiques. Il a exprimé l'espoir que les Etats Membres participeront activement à la prochaine Conférence mondiale sur l'aménagement et la mise en valeur des pêches, qui se déroulera en deux phases: la première au niveau technique, en 1983, et la deuxième au niveau politique en 1984.

28. Le Directeur général a en outre souligné les problèmes de l'accélération de l'érosion et du déclin rapide de la fertilité et de la productivité des sols, eu égard surtout à la pression croissante exercée sur les terres par l'agriculture itinérante. Il a instamment invité les gouvernements à accorder, dans leurs plans agricoles, une haute priorité à l'amélioration de la conservation des sols et des systèmes d'agriculture itinérante, ou à leur remplacement par d'autres types d'exploitations propres à sauvegarder la fertilité de la terre. En même temps, il ne faudra pas négliger les fonctions de protection et de production de la forêt.

29. Evoquant les importations croissantes de blé et de farine de froment, qui ont atteint 15 millions de tonnes - soit 3 milliards de dollars - en 1980, le Directeur général a appelé l'attention sur les possibilités offertes par les farines composées panifiables à base de produits vivriers traditionnels. Ces farines, qui peuvent en outre servir à la préparation de plats locaux, permettraient de diminuer les importations de blé et d'économiser ainsi des devises; elles contribueraient aussi à stimuler la production des cultures vivrières traditionnelles.

30. Dans le domaine de la production animale, le Directeur général a fait observer que la forte incidence des maladies est l'un des facteurs qui limitent le plus la production animale dans la région. Il a invité les Etats Membres à accorder leur soutien aux programmes prioritaires de la FAO en matière de santé animale et à intensifier leur propre effort de lutte contre les maladies animales. Il a évoqué certains obstacles à la commercialisation rémunératrice des produits de l'élevage et a recommandé la création aux niveaux régional et sous-régional d'institutions chargées de les surmonter. Le Directeur général a en outre mis l'accent sur la nécessité d'une utilisation rationnelle des pâturages en vue d'assurer la conservation des sols et de lutter contre la désertification.

31. Le Directeur général a informé la Conférence que les programmes et projets régionaux de la FAO ont trois principaux objectifs: promouvoir l'autosuffisance alimentaire collective; encourager la valorisation des ressources communes par la CTPD (Coopération technique entre pays en développement); et fournir une aide aux pays les moins avancés, aux pays enclavés et aux autres pays défavorisés. Il a exprimé la crainte de voir leur exécution compromise par une forte réduction du financement du PNUD.

32. Le Directeur général a invité les Etats Membres à affecter une part accrue de leur CIP aux secteurs alimentaire et agricole. Il a ajouté que ceux-ci souhaiteront peut-être exhorter le PNUD à donner une priorité plus élevée à l'exécution des programmes régionaux.

33. Le Directeur général a conseillé aux pays africains de ne pas compter que sur la solidarité internationale dans le domaine de la sécurité alimentaire, mais de constituer leurs propres stocks nationaux et régionaux. A cet égard, il a mentionné l'aide de la FAO au CILSS (Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel) pour la préparation d'une étude sur la création et la gestion de réserves de céréales nationales et régionales, et le financement à cet égard d'un projet de formation d'un million de dollars. La FAO est prête à réaliser des études similaires pour d'autres pays ou groupes de pays. En outre, les Etats Membres peuvent bénéficier d'une aide au titre du Programme FAO d'assistance à la sécurité alimentaire.

34. Le Directeur général a insisté sur la nécessité absolue de renforcer la coopération régionale et sous-régionale en vue d'améliorer les perspectives des pays africains pour ce qui concerne la réalisation d'un niveau d'autosuffisance alimentaire satisfaisant. L'OUA a un rôle important à jouer dans ce domaine et la FAO estime qu'il importe tout particulièrement de renforcer sa coopération avec cette Organisation. La FAO appuie sans réserve les recommandations du Plan d'action de Lagos, qui invite à renforcer les institutions régionales existantes dans tous les domaines du développement agricole. Le Directeur général a cité la coopération exemplaire avec le CILSS et l'offre généreuse du Gouvernement italien de lancer, en collaboration avec la FAO et le CILSS, un programme de 500 millions de dollars pour lutter contre la faim et promouvoir le développement rural du Sahel.

35. En conclusion, le Directeur général a assuré les Etats Membres que la FAO, pour limitées que soient ses ressources, est prête à intensifier encore son action en faveur du développement de l'agriculture en Afrique.

Déclaration du Représentant du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique

36. Le Représentant de la Commission économique pour l'Afrique a prononcé une déclaration au nom du Secrétaire exécutif de la CEA. Il a fait valoir que pour atteindre les objectifs du Plan alimentaire régional et du Plan d'action de Lagos, les Etats Membres, la CEA et la FAO devraient déployer des efforts conjoints et résolus. A cet égard, il a cité un certain nombre de programmes et de projets entrepris par son Organisation, de concert avec la FAO, en vue de l'exécution du PAL et du Programme d'action de la CMRADR.

37. La Conférence a été informée des progrès accomplis, avec l'aide de la CEA, par un certain nombre d'organisations intergouvernementales, en vue de promouvoir les échanges intra-africains et d'améliorer les infrastructures et les dispositifs de distribution des produits alimentaires.

38. La CEA continue à mener, au niveau des pays, des activités complémentaires de celles de la FAO, moyennant un renforcement de la coopération interpays dans le domaine de la recherche agricole. A ce propos, elle envisage d'organiser en 1982 une consultation d'experts sur la surveillance, la collaboration et la coordination en matière de recherche sur l'élevage en Afrique. Une consultation sur les instituts de recherche agricole - ceux notamment qui s'occupent de l'agronomie des cultures vivrières - est également prévue.

39. La déclaration mentionne également la collaboration permanente de la CEA avec la FAO, le PNUÉ (Programme des Nations Unies pour l'environnement) et d'autres organisations intergouvernementales comme l'UNSO (Bureau des Nations Unies pour le Sahel), dans la lutte contre la sécheresse et la désertification.

Déclaration du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial ONU/FAO

40. M. J.C. Ingram, Directeur exécutif du PAM, a déclaré que le Programme alimentaire mondial avait pour objectif de contribuer le plus possible à accroître la production vivrière et, d'une façon générale, à promouvoir le développement dans la région. En 1981, les engagements du PAM en faveur des pays africains ont dépassé 250 millions de dollars; il y a tout lieu de croire que ce chiffre passera à 300 millions de dollars en 1982. L'assistance du PAM à l'Afrique représente plus de la moitié de ses engagements annuels. Des projets du PAM sont en cours dans 45 pays africains et la moitié du personnel de terrain du PAM se trouve en Afrique.

41. M. Ingram a déclaré que jusqu'en 1981 plus de 80 pour cent des engagements du PAM avaient été en faveur du développement agricole et rural; l'aide alimentaire ainsi utilisée a grandement contribué au développement en même temps qu'elle a permis de satisfaire les besoins immédiats des affamés et qu'elle a stimulé plutôt que découragé la production alimentaire nationale.

42. Il a déclaré qu'on pourrait accroître l'impact de l'aide alimentaire en l'intégrant dans des projets plus vastes comportant un apport de produits vivriers du PAM et une assistance en espèces, en équipement, et en compétences techniques fournie par d'autres donateurs; il a donné des exemples de projets intégrés de ce genre qui ont réussi.

43. Evoquant la menace que l'érosion des sols fait peser sur la production alimentaire, M. Ingram a informé la Conférence que le PAM a accordé une aide à plus de 25 projets intégrés de conservation des forêts ou des sols hautement efficaces dans un certain nombre de pays d'Afrique. Ces projets contribuent à démontrer aux gouvernements comme aux agriculteurs les mérites de la conservation des sols.

44. Le PAM a en outre mené des activités, en collaboration avec d'autres institutions, dans le domaine de la sécurité alimentaire. Dans huit pays africains, le PAM s'est engagé à fournir environ 100 000 tonnes de céréales au titre de projets de sécurité alimentaire et de stabilisation des prix.

45. M. Ingram a déclaré qu'en 1981 le Directeur général de la FAO avait approuvé une aide alimentaire d'urgence de 45 millions de dollars E.-U. sur les ressources ordinaires du PAM, en plus des 133 millions de dollars E.-U. au titre de la réserve alimentaire internationale d'urgence. Plus d'un tiers de ces ressources a été affecté à l'Afrique. Actuellement des opérations d'urgence sont en cours dans 20 pays africains.

46. A propos du problème des réfugiés, M. Ingram a déclaré qu'au cours des trois dernières années le PAM a accordé près de 80 millions de dollars E.-U. à des projets d'assistance aux réfugiés - dont plus de 85 pour cent de cette somme à l'Afrique.

47. Depuis la création du PAM, l'accent a été mis sur l'opportunité d'acheter si possible les approvisionnements alimentaires dans les pays en développement. Depuis juin 1981, le Programme a donc acheté 265 000 tonnes de maïs au Zimbabwe, pour des projets de développement et des opérations d'urgence dans 15 pays africains.

48. A mesure qu'augmentera le nombre des pays africains ayant des excédents alimentaires, le PAM pourra réaliser des opérations similaires dans la mesure où seront disponibles des dons en espèces. Le Directeur exécutif a exprimé l'espoir que le précieux soutien financier déjà accordé par le Fonds de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) stimule d'autres contributions à cet effet.

49. En conclusion, M. Ingram a déclaré que le PAM était prêt à aider les gouvernements à coordonner et à rationaliser l'aide alimentaire qu'ils reçoivent, et à en renforcer la gestion.

Résumé des exposés nationaux

50. Toutes les délégations ont exprimé dans leurs exposés leur profonde préoccupation devant la détérioration persistante de la situation alimentaire en Afrique. Les disponibilités alimentaires du continent sont aujourd'hui de 10 pour cent plus faibles qu'il y a dix ans. Si la tendance actuelle persiste, le pourcentage de leurs gains à l'exportation que les pays africains devront dépenser en l'an 2000 pour importer des produits agricoles sera inacceptable. On est parvenu à cette situation en dépit de l'abondance des ressources en terres, en eau, en bétail et en pêche, ainsi qu'en ressources humaines disponibles dans le continent. On a également souligné que les importations alimentaires peu coûteuses en devises retardaient le développement dans son ensemble. De nombreux délégués ont affirmé qu'une réelle indépendance ne saurait être atteinte tant que le continent ne serait pas autosuffisant sur le plan vivrier.

51. Les délégués ont fait valoir que la détérioration de la situation alimentaire des pays africains provenait d'une croissance démographique déséquilibrée par rapport à la production agricole et que le faible niveau de la productivité agricole était entre autres le résultat de désastres naturels, du manque de main-d'oeuvre qualifiée et d'inputs, d'infrastructures et de services insuffisants. Ces facteurs internes ont subi en outre les effets négatifs de la dégradation de la situation économique mondiale, de la hausse des coûts des facteurs de production, des restrictions imposées au commerce international par le protectionnisme et de l'insuffisance de l'assistance internationale, qu'elle soit technique ou financière.

52. Tous les délégués ont déclaré approuver pleinement le chapitre agricole du Plan d'action de Lagos, considéré comme propre à assurer l'autosuffisance alimentaire dans les pays africains. Des délégués ont réaffirmé l'importance que leurs gouvernements attachaient à la production agricole et à l'autosuffisance alimentaire; ils ont énuméré quelques mesures nécessaires dans ce domaine, en fonction des conditions locales:

- a) Elaboration d'une stratégie alimentaire et d'un programme de sécurité alimentaire avec l'aide notamment de la FAO;
- b) Utilisation de nouvelles terres cultivables pour la production vivrière;
- c) Création d'organisations spéciales responsables d'un développement intégré comprenant la production de cultures vivrières et de rapport;
- d) Encouragement aux coopératives et aux associations de cultivateurs au niveau du village, en vue de la décentralisation de l'administration et d'une amélioration de l'autogestion des populations rurales;
- e) Mise en relief d'une pleine participation des populations rurales à la conception et l'exécution des programmes et projets concernant le développement rural et la production agricole;
- f) Mise en relief de la gestion des eaux et de l'irrigation;
- g) Mise en exergue de la recherche et de la vulgarisation agricoles, de l'introduction de variétés nouvelles à haut rendement et d'animaux résistants aux maladies, spécifiquement adaptés aux diverses conditions écologiques de l'Afrique;
- h) Attention accrue aux racines et tubercules, aux bananes et plantains, aliments de base dans de nombreux pays d'Afrique;
- i) Création d'une infrastructure et de services appropriés pour la production alimentaire; de routes de desserte; de facilités de crédit; de moyens de commercialisation, d'entreposage, de transformation, etc.;
- j) Efforts visant à mettre au point des productions locales, sous-régionales ou régionales d'inputs agricoles à partir de matières premières disponibles dans le continent africain.

53. Tous les délégués ont lancé un appel pour l'assistance internationale nécessaire à la mise en oeuvre intégrale du Plan d'action de Lagos et pour que leur soit accordé un soutien destiné à leurs propres efforts financiers dans ce domaine. Ils ont invité le PNUD et les autres donateurs à tenir pleinement compte des priorités désignées par les pays africains dans le PAL pour ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture et à augmenter en conséquence leur contribution à ce secteur. Des délégués ont exprimé leur reconnaissance pour la contribution spéciale de 500 millions de dollars E.-U. que le Gouvernement italien s'est engagé à fournir pour aider les pays du CILSS dans leur lutte contre la faim; ils ont formulé l'espoir que l'exemple de l'Italie soit suivi par d'autres pays.

54. Les délégués ont unanimement approuvé le rôle de chef de file joué par la FAO dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos et ont fait appel au PNUD et à d'autres donateurs pour qu'ils aident l'Organisation dans ce domaine. Ils ont exprimé leur appréciation du PCT et demandé que l'on en augmente les ressources afin de répondre aux besoins des Etats Membres pour la mise en oeuvre du PAL.

55. Dans le domaine des ressources halieutiques, des délégués ont souligné le rôle essentiel joué par le poisson, qui fournit aux populations un aliment protéique; les mesures prises en vue d'améliorer les pêches maritimes et continentales ainsi que l'aquaculture ont été citées. On a fait valoir que le programme de la Conférence mondiale sur l'aménagement et la mise en valeur des pêches devrait également englober les pêches continentales et l'aquaculture.

56. Des délégués ont déclaré que le problème de l'énergie était toujours d'une importance cruciale. Le bois de feu étant la principale source d'énergie, des programmes de reboisement devraient être mis au point et exécutés dans chaque pays. Le recours à l'énergie solaire et éolienne, au biogaz et à d'autres sources d'énergie est tout aussi essentiel, mais ne serait pas pleinement possible sans assistance extérieure. On a reconnu que la foresterie était un facteur essentiel du développement des zones rurales et une approche intégrée du développement forestier a été recommandée. On a aussi suggéré aux pays africains de développer leur propre industrie du bois en vue de limiter les exportations de grumes.

57. Les activités de la FAO pour la mise en oeuvre du programme d'action de la CMRADR ont été approuvées par des délégués qui ont cité les mesures prises par leur pays dans le domaine de la réforme agraire et du développement rural, en fonction de leur situation particulière. De nombreux délégués ont estimé que le CDRIA était une institution essentielle à la mise en oeuvre des résolutions de la CMRADR et ont fait appel à la FAO pour qu'elle poursuive son assistance technique et son appui financier à ce centre. Un appel général a été lancé aux pays africains leur demandant d'adhérer au CDRIA. Quelques délégués ont informé la Conférence de la décision prise par leur gouvernement de ratifier l'Accord portant création du centre.

58. On a estimé que la terre et les sols constituaient les principaux facteurs de la production agricole et de nombreux délégués se sont déclarés soucieux de leur utilisation et de leur protection appropriées.

59. La campagne mixte OUA/FAO/OIE d'éradication de la peste bovine en Afrique a été pleinement approuvée par de nombreux délégués; certains d'entre eux ont proposé que l'on procède en même temps à une vaccination contre la péripneumonie contagieuse des bovidés. Des délégués se sont félicités du Programme FAO de lutte contre la trypanosomiose animale africaine et de mise en valeur des zones en cause, qu'ils tiennent pour un élément essentiel du développement de l'élevage en Afrique. Ils ont demandé que l'on accélère l'introduction en Afrique de bétail trypanotolérant. Quelques pays ont proposé de fournir ce bétail aux pays intéressés à condition d'obtenir un appui financier pour sa reproduction.

60. Tous les délégués se sont déclarés favorables à la coopération sous-régionale et régionale, propre à développer le commerce intra-africain sur la base de la complémentarité des pays. Il conviendrait d'intensifier la coopération pour la formation en matière de santé animale, de gestion des terres et des eaux, de lutte contre les maladies et les ravageurs et de pêches maritimes. Les mesures en faveur de la sécurité alimentaire et les entreprises conjointes de développement industriel en vue de la production d'inputs agricoles à base de matières premières locales ont été recommandées. Des délégués ont en outre recommandé que cette coopération soit développée dans le cadre des organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales existantes, comme la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADOC), etc. Etant donné l'importance de la coopération régionale et sous-régionale et le rôle des organisations intergouvernementales dans ce domaine, des délégués ont demandé qu'une assistance extérieure accrue, provenant de sources diverses, soit allouée à ces activités. Cette coopération Sud-Sud favoriserait encore la solidarité africaine.

61. Plusieurs délégués ont montré de l'intérêt pour le programme de farines composées, et quelques pays ont demandé à la FAO une assistance immédiate pour sa mise en oeuvre. En même temps, des délégués ont souligné qu'il importe de produire industriellement des aliments indigènes courants à base de produits locaux.

62. Tous les délégués se sont félicités de la participation du Zimbabwe à la Conférence, pour la première fois. Le délégué du Zimbabwe a déclaré que son pays souhaite participer pleinement aux activités régionales et offrir toute l'assistance possible au développement de la production alimentaire des pays africains.

63. Des délégués ont souligné la nécessité de former du personnel à tous les niveaux en vue de la production agricole, et ont mis tout particulièrement l'accent sur la formation professionnelle de haut niveau des planificateurs, des chercheurs et des gestionnaires; ils ont demandé à la FAO d'établir un programme spécial à cet effet.

64. La Conférence s'est déclarée totalement satisfaite des activités déployées par la FAO en Afrique et a exprimé toute son appréciation et toute sa gratitude au Directeur général de la FAO pour l'intérêt qu'il témoigne sans relâche au développement de l'agriculture africaine et pour son engagement personnel.

Autres déclarations

65. Quelques Etats Membres extérieurs à la région ont participé au débat et se sont engagés en faveur du Plan d'action de Lagos et de ses priorités, se déclarant convaincus que ce Plan est apte à aider les pays africains à tracer leur propre voie vers une auto-dépendance accrue et un relèvement du niveau de vie de leurs populations. Ils estiment que le PAL constitue une bonne base sur laquelle fonder leur coopération avec les pays africains. Un soutien considérable s'est dégagé en faveur des réserves céréalières nationales et de la coopération régionale et sous-régionale pour la lutte contre les ravageurs et les maladies, ainsi que pour l'échange de renseignements agricoles et le développement du commerce continental.

66. On a également soutenu le Programme d'action de la CMRADR et son orientation vers les petits cultivateurs. L'accent a été mis sur la nécessité de recourir davantage aux ressources du secteur privé pour moderniser la production et la commercialisation des produits alimentaires et agricoles. Les programmes de la FAO pour l'Afrique ont reçu un appui total. Le rôle important de la formation, à laquelle la Conférence donne la plus haute priorité en tant que clé d'un développement agricole assuré à long terme, a été mis en exergue.

67. Le Représentant du Fonds international de développement agricole (FIDA) a, dans sa déclaration, souligné qu'il importe de disposer d'inputs agricoles et de biens de consommation afin que la production agricole et le développement rural puissent progresser malgré le manque de devises auquel se heurtent la plupart des pays africains. A la fin de 1982, l'engagement total du FIDA atteindra 1,6 milliard de dollars, sous forme de prêts et de dons pour 119 projets. Quarante-neuf de ces projets, estimés à 550 millions de dollars et représentant 40 pour cent de l'engagement total du Fonds, sont réalisés en Afrique. Les projets en cours profitent directement à plusieurs millions de familles, essentiellement de petits cultivateurs.

68. Il a déclaré que les projets lancés par le FIDA en Afrique ont en outre attiré 130 millions de dollars supplémentaires provenant d'autres institutions de financement bilatéral et multilatéral et a appelé l'attention sur la coopération avec le Centre d'investissement de la FAO pour l'identification, la préparation et l'évaluation des projets.

69. Le Représentant de la Communauté économique européenne (CEE) a souligné la préoccupation de la Communauté à propos de la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique. L'assistance de la CEE au secteur de l'alimentation et de l'agriculture comprend une aide alimentaire, la mise en oeuvre de stratégies et de plans sectoriels et des projets spécifiques (reboisement, utilisation rationnelle du bois de feu et sécurité alimentaire), notamment dans les pays les moins avancés. Il a évoqué la proposition de la CEE de mettre au point une sorte de contrat global de développement rural/sécurité alimentaire et a esquissé les grandes lignes de ce type de coopération, y compris les engagements de la CEE et des bénéficiaires au titre du programme.

70. Le Représentant du Conseil africain de l'arachide a fait valoir l'importance de cette culture et des produits à base d'arachide, à la fois comme aliment et comme pourvoyeur de devises dans un certain nombre de pays africains. Depuis les années soixante-dix, l'économie de leurs pays a été sérieusement affectée par une baisse persistante de la production, la concurrence exercée par les produits de remplacement et les politiques protectionnistes des pays développés. Il a noté avec appréciation l'inclusion, dans le Programme régional de la FAO pour l'Afrique proposé pour 1982-86, d'un projet de lutte contre les aflatoxines. Il a lancé un appel aux donateurs bilatéraux et multilatéraux

pour qu'ils appuient les efforts déployés par son organisation en vue de renverser la tendance à la baisse de la production d'arachides et d'améliorer la qualité de cette culture.

Observations finales du Directeur général

71. Le Directeur général s'est déclaré sincèrement reconnaissant pour les déclarations de politiques, dont il a loué la justesse, et pour les apports constructifs visant au succès de la Conférence régionale.

72. Il a de nouveau remercié le Gouvernement algérien de sa généreuse hospitalité, ainsi que le Président de la Conférence, les vice-présidents et le rapporteur. Il a en outre remercié le Président, les vice-présidents et les membres du bureau du Comité technique.

73. Marquant son appréciation du rapport du Comité technique, le Directeur général s'est déclaré satisfait des travaux sur les principales questions ainsi que des recommandations formulées, notamment en ce qui concerne la formation, le suivi de la CMRADR, l'énergie, la Conférence mondiale sur l'aménagement et la mise en valeur des pêches, la conservation des sols, la production et la santé animales, et en particulier l'appui considérable témoigné en faveur du Programme de coopération technique.

74. Les difficultés de l'agriculture africaine doivent être examinées dans leur contexte historique, en tenant compte de la situation dans laquelle se trouvaient les Etats Membres au moment de leur accession à l'indépendance et de l'évolution qu'ils ont connue depuis lors, ainsi que de leur dépendance à l'égard des importations vivrières, du poids que représente le service de leur dette extérieure, de leurs besoins en matière de formation, des problèmes posés par les sols et le climat, et de la pauvreté relative de la plupart des pays de la région.

75. Les problèmes de l'agriculture ne peuvent donc pas avoir de solution instantanée, et il ne suffit pas de s'en remettre aux plans et stratégies ou à un accroissement de l'aide extérieure, qui d'ailleurs donne des signes d'affaiblissement.

76. Le Directeur général a ensuite exprimé ses opinions au sujet du prochain Programme de travail et budget de la FAO. Si les augmentations ont été modestes pour les trois derniers budgets, il devra sans doute se résoudre à des propositions encore plus faibles pour le prochain budget. Les quelques grands donateurs font en effet de plus en plus pression pour limiter le niveau du Budget, et les arriérés de contribution sont à un niveau jamais atteint jusqu'ici.

77. Dans ces conditions, il ne serait pas réaliste de proposer un niveau budgétaire correspondant aux besoins ou à la capacité d'aide de la FAO. Il faudra assurer une utilisation plus efficace des faibles ressources. Toutefois, l'Afrique demeurera le point de mire prioritaire de l'action de la FAO.

78. Malgré la complexité des problèmes, le défi doit être relevé avec résolution. L'agriculture doit être prioritaire jusque dans les préoccupations personnelles des chefs d'Etat.

79. Pour toutes ces raisons, la coopération régionale et sous-régionale revêt un caractère vital.

80. Pour conclure, le Directeur général a souligné ses liens avec l'Afrique et a rendu hommage à M. S.C. Sar, qui a pris sa retraite après de nombreuses années de distingués services à la FAO, dont il a été dernièrement sous-directeur général et représentant régional pour l'Afrique. Le Directeur général s'est déclaré persuadé que les Etats Membres accorderont à M. J.A.C. Davies, successeur de M. Sar, la même confiance et le même appui.

Mise en oeuvre du Programme prioritaire de la FAO dans la région

81. Dans une brève déclaration, M. J.A.C. Davies, Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Afrique, a présenté le document ARC/82/11, qui traite de la mise en oeuvre des programmes prioritaires de la FAO dans la région. Parmi les activités mises en exergue dans la présentation, il convient de citer le Programme de lutte contre la trypanosomiase

animale africaine et d'autres maladies animales, qui continue de bénéficier d'une haute priorité parmi les activités de la FAO dans la région. L'exposé portait en outre sur les activités faisant suite à la CMRADR, l'appui accordé aux agro-industries, l'aide à la planification économique et les programmes de forêts et de pêches.

82. Ont également été évoqués les programmes d'action spéciaux de la FAO pour la prévention des pertes de produits alimentaires (PPA), l'assistance à la sécurité alimentaire et la foresterie au service du développement communautaire. Un certain nombre de programmes de terrain exécutés dans la région ont également fait l'objet d'une mention spéciale, et surtout le Programme de coopération technique (PCT) au titre duquel la FAO a pu donner suite promptement à de nombreuses demandes provenant des Etats Membres. Enfin, M. Davies a brièvement décrit la coopération entre la FAO et plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales. La Conférence a noté ces activités avec satisfaction.

Programme de la FAO dans la région - 1982-83

83. M. J.A.C. Davies, Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Afrique, a présenté le document ARC/82/12 qui traite du Programme de la FAO dans la région pour l'exercice biennal 1982-83, y compris des politiques relatives à son élaboration et à sa mise en oeuvre. Il a examiné les secteurs prioritaires des activités de la FAO pour l'exercice biennal, ainsi que les objectifs à moyen et long terme qui président à la mise en oeuvre des programmes intéressant par exemple les ressources naturelles, les cultures, l'élevage, la recherche, le développement rural, la nutrition, les renseignements alimentaires et agricoles, la planification, le développement des pêches et des forêts. Il a souligné les activités de la FAO visant à aider à la formulation, à la mise en place et à l'examen de stratégies propres à accroître la production agricole. Il a mis en outre l'accent sur les services FAO de soutien dans les domaines suivants: commercialisation, agro-industries, recherche agricole et gestion des exploitations, promotion des investissements en faveur de l'agriculture, formation des cultivateurs et enseignement agricole; ainsi que sur le Programme pour l'amélioration des conditions de vie en zone rurale. La Conférence a noté avec satisfaction le programme de travail proposé.

Activités des organismes régionaux de la FAO

84. M. J.A.C. Davies, Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Afrique, a présenté le document ARC/82/13 qui traite des activités, des problèmes et des possibilités de huit commissions et organes régionaux opérant en Afrique. Il a rappelé l'importance attribuée par le Conseil et la Conférence au bon fonctionnement de ces organes, du point de vue notamment de la participation efficace des Etats Membres. A ce propos, il a informé la Conférence d'un examen de ces commissions et organes entrepris par le Directeur général comme suite à la résolution pertinente de la Conférence générale et en raison de sa propre préoccupation, ainsi que pour établir une base solide pour l'évaluation future de ces organes par la Conférence régionale, en vue de leur rationalisation éventuelle. Il a exprimé l'espoir que les Etats Membres coopéreront en particulier pour faire en sorte que l'examen entrepris sur instruction du Directeur général atteigne son objectif qui consiste à les aider à formuler les recommandations nécessaires à leur renforcement et/ou à leur rationalisation. La Conférence s'est unanimement déclarée favorable à l'examen proposé.

Mise en oeuvre de la partie agricole du Plan de Lagos: Perspectives et problèmes

85. La Conférence a examiné le document ARC/82/2 qui met en relief l'importance du Plan d'action de Lagos, ses objectifs et ses recommandations se rapportant au secteur de l'alimentation et de l'agriculture, et qui souligne les contraintes critiques qui s'opposent à la réalisation de ses objectifs ainsi que le rôle de la FAO et sa contribution à la mise en oeuvre de ce Plan. En présentant ce document, le Secrétariat s'est référé aux documents complémentaires de la FAO intitulés "Chapitre agricole du Plan d'action de Lagos" et "Contribution de la FAO à la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos, Parties I et II".

86. La Conférence a noté avec satisfaction la volonté politique exprimée et l'engagement pris par les Chefs d'Etat et de gouvernement africains dans le Plan d'action de Lagos de donner la priorité absolue à la production alimentaire, de procéder aux réorientations et aux réformes essentielles des systèmes économiques et sociaux, d'affecter des ressources considérablement accrues au secteur de l'alimentation et de l'agriculture, d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques visant à une plus grande productivité agricole et d'établir des institutions efficaces pour la mise au point et l'exécution de projets et de programmes pertinents. La Conférence s'est toutefois déclarée gravement préoccupée par la détérioration continuelle de la situation alimentaire en Afrique.

87. La Conférence a noté la contribution importante de la FAO à la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos. Celle-ci a notamment:

- a) Saisi toutes les occasions qui se présentaient d'informer la communauté mondiale des graves incidences du problème alimentaire africain;
- b) Pris des mesures concrètes visant à accroître et améliorer son appui aux pays africains dans leurs efforts visant à inverser la tendance à la régression de la production et de l'approvisionnement alimentaires;
- c) Affecté au soutien de la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos près de 40 pour cent de son budget ordinaire pour la période biennale 1982-83 et de ses ressources extra-budgétaires;
- d) Concentré l'effort principal de ses "programmes d'action spéciaux" sur les domaines prioritaires du Plan d'action de Lagos que sont la prévention des pertes de produits vivriers, la sécurité alimentaire, la trypanosomiase animale africaine, les semences améliorées, la production d'engrais pour les cultures vivrières, l'élevage et les pêches;
- e) Organisé et envoyé sur le terrain des missions chargées de formuler des projets ou de procéder à des enquêtes sectorielles dans une quarantaine de pays au cours des deux dernières années, afin d'aider les gouvernements à traduire le Plan d'action de Lagos en programmes et projets concrets, estimés à un milliard de dollars E.-U. A ce propos, le Comité a apprécié les efforts déployés par la FAO et déploré l'absence de ressources matérielles et financières suffisantes pour soutenir la mise en oeuvre de ces propositions de projet.

88. La Conférence s'est déclarée très préoccupée par la grave pénurie de personnel qualifié dans tous les secteurs du Plan d'action de Lagos, et surtout dans le secteur agricole. Elle a estimé que l'élimination de cet obstacle critique devait constituer le premier objectif en vue de la mise en oeuvre du Plan.

89. La Conférence a fait valoir en outre que la FAO avait un rôle important à jouer dans le domaine de la formation à haut niveau, surtout en ce qui concerne la recherche, la planification et l'exécution des activités et programmes de développement agricole et rural. Elle a pleinement reconnu - en s'en félicitant vivement - l'action de la FAO en faveur de l'autodépendance des pays et la place importante accordée à la formation dans tous les programmes et activités de l'Organisation en Afrique, particulièrement en ce qui concerne le PCT et les programmes d'action spéciaux, mais aussi les projets extra-budgétaires. Il a souligné que, pour pouvoir mettre en oeuvre le Plan d'action de Lagos, il est tout particulièrement nécessaire de développer la formation du personnel africain de haut niveau.

90. La Conférence invite par conséquent le Directeur général à donner une place prépondérante aux programmes de formation supérieure en Afrique dans ses propositions destinées au Programme de travail et budget pour 1984-85.

91. La Conférence prie instamment les gouvernements africains de revoir et de réorienter leurs programmes nationaux et interpays consacrés à la formation pour que la priorité soit accordée aux besoins en personnel du Plan d'action de Lagos et surtout en cadres supérieurs (personnel technique et cadres responsables des politiques et de la mise en oeuvre des programmes de développement agricole et rural).

92. La Conférence s'est félicitée des activités du Groupe de travail inter-départemental de la FAO sur la formation et prie le Directeur général de préparer à l'intention de la prochaine Conférence régionale un rapport spécial où serait évaluée l'expérience acquise par la FAO dans le domaine de la formation en Afrique.

93. Tout en reconnaissant pleinement le potentiel et les avantages de la coopération Sud-Sud en ce qui concerne les possibilités de formation existant en Afrique, la conférence demande à la FAO d'effectuer une enquête des moyens de formation agricole existant en Afrique et de la communiquer aux Etats Membres intéressés.

94. La Conférence a souligné l'importance cruciale d'une coopération régionale dans les domaines de la recherche, du commerce des denrées alimentaires, de la lutte contre les maladies et les ravageurs et de la mise en valeur des ressources naturelles (notamment des bassins fluviaux) pour parvenir à répondre aux exigences du Plan d'action de Lagos et atteindre ses objectifs en matière d'autonomie alimentaire.

95. La Conférence recommande aux gouvernements de tenir compte des priorités du PAL, de les reprendre dans les plans nationaux de développement et de leur allouer des ressources nationales et extérieures, y compris des CIP du PNUD pour accroître la production et atteindre l'autosuffisance alimentaire. Elle recommande en outre aux gouvernements qui ne l'auraient pas déjà fait de prévoir la main-d'oeuvre, les institutions et les dispositifs nécessaires pour faciliter l'utilisation efficace et équitable des ressources affectées au secteur de l'alimentation et de l'agriculture, d'introduire des réformes de politiques nationales afin que soient abandonnées toutes les pratiques actuelles tendant à décourager la production alimentaire, particulièrement celle des petits exploitants, et de faire en sorte que les organisations intergouvernementales qui s'occupent d'alimentation et d'agriculture reçoivent l'appui politique et matériel dont ils ont besoin pour remplir leurs fonctions.

96. La Conférence a noté avec préoccupation que deux années après son adoption, le PAL n'a pas été suffisamment diffusé dans les pays africains, surtout auprès des techniciens et des planificateurs au niveau rural. Elle a félicité la FAO pour les efforts de documentation et de diffusion qu'elle a déployés en faveur du chapitre agricole de ce document historique, et a invité les gouvernements à lancer de vastes campagnes nationales pour familiariser tous les intéressés avec le contenu et les implications du PAL.

97. La Conférence s'est félicitée également de l'application par la FAO des principes de l'approche "nouvelles dimensions" pour la mise en oeuvre des projets, qui comporte la participation d'institutions et d'experts nationaux à la gestion de ceux-ci. Elle a de nouveau exprimé l'espoir que l'Organisation poursuivra ses efforts dans ce sens. Il a été en outre recommandé que les projets soient conçus de façon à faciliter la participation des cultivateurs à tous les différents aspects de la vie économique, de la production, de la transformation et de la commercialisation.

98. La Conférence s'est félicitée des efforts déployés par le Directeur général en vue de mobiliser des ressources bilatérales et multilatérales pour la mise en oeuvre du PAL, et elle l'a vivement encouragé à continuer sur cette voie.

99. Notant que les fonds alloués à la production vivrière par les donateurs extérieurs demeuraient insuffisants, la Conférence en a fortement appelé aux donateurs tant bilatéraux que multilatéraux, ainsi qu'aux investisseurs privés, pour qu'ils accentuent leur soutien en faveur du développement de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique, conformément aux principes et priorités énoncés dans le PAL.

100. La Conférence a pleinement approuvé les actions déployées et proposées par la FAO en vue de promouvoir les objectifs alimentaires et agricoles du PAL. Elle a instamment invité le PNUD et les autres donateurs à consacrer les ressources financières nécessaires aux activités proposées par la FAO, aux niveaux national et interpayes, afin que l'Organisation puisse peser du poids de toute son expérience et de toutes ses compétences sur la mise en oeuvre du PAL.

Suite donnée à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural:
Rapport de situation

101. La Conférence a examiné un rapport de situation détaillé (Doc. ARC 82/3) consacré aux activités entreprises par la FAO, ainsi que les informations récentes aux niveaux national et régional communiquées par le Secrétariat conformément aux recommandations de la onzième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique. L'assistance apportée par la FAO aux Etats Membres a comporté l'envoi sur le terrain de missions interinstitutions chargées d'examiner leurs politiques en matière de réforme agraire et de développement rural; l'aide à la participation des populations au développement rural; l'intégration de la femme rurale dans le développement; la diffusion de l'instruction, de la formation et de la vulgarisation; et l'amélioration de l'accès aux facteurs de production et aux services. La mise au point de systèmes d'évaluation et de surveillance des programmes ruraux et le Centre de développement rural intégré pour l'Afrique (CDRIA) ont également bénéficié d'une aide.

102. La Conférence s'est déclarée pleinement satisfaite par l'activité de la FAO faisant suite à la CMRADR; elle a renouvelé son appui au Programme d'action de la CMRADR et approuvé l'aide fournie par la FAO aux pays africains dans la mise en oeuvre de ce programme. A son avis, il existe un lien étroit entre le PAL et le Programme d'action de la CMRADR, qui doivent être considérés conjointement lors de la mise au point de politiques et de programmes de développement rural intégré. Ces deux textes soulignent la nécessité pour les pays d'adopter des politiques visant à accroître la production agricole et améliorer la productivité, respectant comme il convient les principes d'une croissance dans l'équité.

103. On a également fait valoir qu'il était nécessaire de diffuser la Déclaration de principes et le Programme d'action de la CMRADR. La Conférence a noté que ce texte fondamental, la "Charte des paysans", avait été traduit en huit langues par la FAO. Elle a recommandé aux gouvernements membres de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour le diffuser dans le contexte de leur système social et politique afin que les paysans de tous les pays prennent conscience des principes qui y sont énoncés.

104. De l'avis de la Conférence, l'accès aux terres et leur utilisation rationnelle par les paysans est hautement prioritaire et constitue un moyen d'accroître la production agricole et de rendre plus équitable la répartition des revenus. Elle a reconnu qu'une volonté politique était requise pour formuler et mettre en oeuvre des politiques et programmes de développement rural. La réforme agraire a été qualifiée d'élément crucial qu'il convient de considérer lors de l'application des stratégies de développement rural.

105. Analysant les principes fondamentaux à prendre en considération dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la CMRADR, la Conférence a mis en relief la participation des populations, qui constitue un moyen essentiel de faire participer les groupes les plus démunis aux programmes de développement nationaux. Elle a pleinement reconnu le rôle important qui incombe aux femmes rurales dans le développement; ce rôle pourrait être encore plus grand si les facteurs de production, les services et surtout la formation leur étaient plus accessibles.

106. La Conférence a rappelé à quel point l'instruction, la formation et la vulgarisation étaient importantes pour améliorer la capacité de la main-d'oeuvre des pays africains. Elle considère la formation à tous les niveaux comme hautement prioritaire pour que le développement rural soit un succès; les programmes de formation devraient comporter toutes les disciplines pertinentes aux besoins des ruraux.

107. Un certain nombre de délégués ont exprimé leur préoccupation devant l'exode rural croissant - essentiellement de jeunes - qui nuit à la production agricole et à la stabilité sociale. La Conférence a estimé que les gouvernements devraient procéder à une

analyse plus approfondie du problème pour en déterminer l'ampleur et les incidences sur la structure future des exploitations dans la région. Elle a invité la FAO à participer à cette analyse et à diffuser les renseignements pertinents.

108. La Conférence a en outre souligné la nécessité d'améliorer les institutions nationales en vue de les rendre plus à même d'atteindre les ruraux pauvres et de renforcer les dispositifs nationaux de livraison des facteurs de production et des services.

109. La Conférence a approuvé les efforts déployés par la FAO pour aider les pays à mettre au point repères et indicateurs socio-économiques pouvant être appliqués aux pays africains. Elle a de nouveau fait valoir qu'il importe de préparer, aux niveaux national et international, un rapport global, à présenter en 1983 à la Conférence de la FAO, évaluant les progrès réalisés en matière de développement agricole et rural depuis 1979.

110. La Conférence a souligné la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires pour le suivi de la CMRADR, ainsi que pour les activités de développement rural qui devraient être organisées à l'échelon national. Elle a invité les pays et/ou les organismes donateurs à engager les ressources supplémentaires nécessaires, par l'entremise soit du système des Nations Unies soit de l'assistance bilatérale directe.

111. Considérant le rôle prometteur du CDRIA et son potentiel dans le domaine du développement rural, la Conférence a exhorté les gouvernements qui n'avaient pas encore adhéré à l'Accord portant création du centre, ou qui ne l'avaient pas encore ratifié, de le faire et, en leur qualité de membres, de faire pleinement face à leurs obligations financières envers le centre. Reconnaissant l'appui sûr et permanent de la FAO à cet égard, et s'en félicitant, la Conférence a en outre exhorté les institutions des Nations Unies, les ONG et les donateurs internationaux et bilatéraux intéressés à appuyer les activités du centre et à y participer. Elle en a appelé aux donateurs pour qu'ils apportent une aide financière et matérielle directement au centre ou à certains aspects de son programme de travail.

112. La Conférence s'est félicitée des missions de haut niveau organisées par la FAO pour aider les pays à mettre en oeuvre le programme d'action de la CMRADR. Il devrait s'agir de missions multidisciplinaires, rassemblant autant d'experts nationaux et des Nations Unies que possible, de manière à couvrir les divers secteurs du développement rural. Il importe à cet égard que la FAO puisse compter sur la collaboration d'autres institutions des Nations Unies, comme la CEA, l'OMS, l'OIT et l'Unesco.

113. La Conférence a souligné la nécessité pour les pays africains d'échanger entre eux et avec d'autres régions renseignements et données d'expérience en ce qui concerne le développement rural et la réforme agraire, éventuellement par l'intermédiaire du CDRIA. Elle a fait valoir que ce type d'activités devrait être appuyé et encouragé.

114. La Conférence a fait observer qu'il importe que les organisations non gouvernementales participent activement à la mise en oeuvre de politiques nationales de réforme agraire et de développement rural. La Conférence recommande aux gouvernements d'appuyer les travaux des ONG, surtout en ce qui concerne la promotion de la participation populaire, et d'associer ces organisations aussi pleinement que possible à la mise en oeuvre des programmes de développement rural.

Sources d'énergie nouvelles et renouvelables pour l'agriculture et le développement rural

115. En présentant le document ARC/82/4 consacré à ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat a fait observer que, bien que le secteur agricole ne consomme qu'une faible partie de l'énergie commerciale totale, il est vital de pouvoir disposer d'un approvisionnement assuré de facteurs de production à base de pétrole pour être en mesure de faire face aux besoins actuels et croissants d'énergie de la production de denrées alimentaires et agricoles. En conséquence, les politiques énergétiques visant à satisfaire aux besoins du développement agricole et rural doivent assurer un accès équitable à l'énergie à des prix raisonnables. On a insisté sur la nécessité d'utiliser efficacement, en agriculture, les facteurs de production à base de pétrole et de mettre au point des sources nouvelles et renouvelables d'énergie pour la production alimentaire et le développement rural. La Conférence a fait pleinement sienne l'analyse des problèmes d'énergie qui se posent à l'agriculture et au développement rural en Afrique, et elle a approuvé les mesures proposées dans le document.

116. La Conférence a particulièrement souligné l'importance de la traction animale et du bois à usage énergétique, sujets qui appellent une action immédiate étant donné que les techniques pertinentes en sont déjà à un stade bien avancé et que ces sources d'énergie jouent déjà un rôle important pour la production alimentaire et le développement rural de la région.

117. Lors du débat sur l'importance de la traction animale, la Conférence a souligné la nécessité de sélectionner et de promouvoir des animaux appropriés, ainsi que du matériel bien adapté aux conditions locales et aux besoins socio-économiques des petits cultivateurs. La nécessité d'assurer une formation adéquate a également été mise en relief. La Conférence a observé que la traction animale ne convenait pas à certains pays où la traction motorisée serait préférable.

118. La Conférence a fait observer en outre que le bois de feu et ses dérivés continueront d'être une des principales sources d'énergie renouvelables de la région, particulièrement en ce qui concerne les populations rurales et les sections les plus pauvres des populations urbaines. Elle a souligné la nécessité d'élaborer des programmes intensifiés de production et d'utiliser rationnellement le bois de feu, notamment dans les zones déficitaires ou qui le seront bientôt. Ces programmes devraient comporter la création de forêts et de plantations villageoises dont la planification, la gestion et l'exploitation seraient assurées par les paysans, ainsi que des plantations plus vastes où seraient utilisées des essences polyvalentes à croissance rapide. En outre, les programmes devraient comporter des dispositions tendant à améliorer la gestion des forêts existantes.

119. La Conférence a instamment invité les gouvernements à participer pleinement à la célébration de la Journée mondiale de l'arbre, instituée en 1972 par le septième Congrès forestier mondial pour sensibiliser l'opinion à l'importance des ressources et du potentiel forestiers.

120. La Conférence a souligné l'importance des autres ressources d'énergie nouvelles et renouvelables, en particulier le biogaz, les engrais biologiques, l'énergie éolienne, l'énergie solaire et l'énergie hydraulique. Elle a noté que diverses activités intéressant ces sources d'énergie sont déjà en cours, y compris au niveau de l'expérimentation et de la démonstration; mais elle a reconnu la nécessité de poursuivre les activités dans ce domaine et d'élargir le champ d'application de ces énergies, et elle a demandé l'aide de la FAO à cet égard. La Conférence a en outre mis l'accent sur la nécessité d'une coopération intrarégionale dans le cadre de la CTPD. Il importe de s'assurer que le coût des énergies introduites soit raisonnable d'une façon générale, et plus particulièrement pour le petit exploitant.

121. La Conférence est convenue que lors de la mise en oeuvre de sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans la région, il faudrait tenir compte des différences et des similarités entre pays, ainsi que des possibilités de coopération interpayes.

122. La Conférence a également souligné qu'il importe d'utiliser efficacement tous les inputs énergétiques - notamment commerciaux - étant donné la hausse constante des prix des inputs énergétiques dérivés de combustibles fossiles, y compris engrais et pesticides.

Elle a instamment invité les Etats Membres à faire en sorte que les sources d'énergie nouvelles et renouvelables contribuent autant que possible à satisfaire les besoins énergétiques croissants de la production alimentaire et du développement rural. A cet égard, on a souligné la nécessité de mettre au point des politiques, plans et systèmes nationaux intégrés d'énergie rurale. La Conférence a également proposé la mise au point, moyennant la coopération interpays, de matières premières régionales pour la production d'engrais.

123. Si la biomasse permet d'obtenir du carburant liquide, la Conférence a toutefois insisté sur la nécessité de faire en sorte que tant les produits alimentaires que les autres ressources normalement utilisées pour la production vivrière ne soient pas détournés. A cet égard, quelques délégués ont évoqué le potentiel considérable qu'offre la biomasse forestière existante aux fins de la production d'énergie dans la région, et cela sans qu'il y ait concurrence avec la production alimentaire.

124. La Conférence a rappelé les recommandations de la vingt et unième session de la Conférence de la FAO et, tenant compte des impératifs particuliers de la région dans le cadre du Programme d'action de Nairobi, a demandé à la FAO:

- a) d'aider tant les divers pays que, collectivement, les pays présentant des similitudes, à élaborer des politiques et plans énergétiques à long terme;
- b) de soutenir un réseau d'institutions nationales en vue de la mise au point et de la diffusion d'une série de techniques simples, prometteuses et éprouvées concernant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables (biogaz, engrais biologiques, énergie éolienne, énergie solaire et bois) pouvant être utilisées par les populations rurales. Cet échange d'informations pourrait se faire dans le cadre de la CTPD, d'une part au sein de l'Afrique, et d'autre part entre la région Asie et Pacifique et la région Afrique;
- c) de contribuer à intensifier les programmes de reboisement, d'amélioration de l'aménagement des forêts existantes et d'utilisation efficace de l'énergie dérivée du bois;
- d) d'aider à mettre au point des systèmes adéquats de mécanisation, ceux surtout qui sont fondés sur la traction animale et un labourage minimum; mais en tenant compte aussi des besoins des pays où la mécanisation motorisée est plus indiquée;
- e) de soutenir les activités nationales intéressant l'utilisation efficace des engrais et la lutte intégrée contre les ravageurs, moyennant des techniques appropriées de gestion des exploitations;
- f) de participer à la mise en oeuvre de programmes de formation sur l'évaluation et la planification de l'énergie rurale, ainsi que sur les techniques prometteuses et éprouvées intéressant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

Rapport sur la préparation de la Conférence mondiale sur l'aménagement et la mise en valeur des pêches

125. La Conférence a examiné ce point de l'ordre du jour à l'aide du document ARC/82/5 et des renseignements complémentaires fournis par le Secrétariat et par le Comité des pêches de la FAO pour l'Atlantique Centre-Est. La Conférence a pleinement approuvé la convocation par le Directeur général de la Conférence mondiale sur l'aménagement et la mise en valeur des pêches et les délégués ont assuré la pleine coopération de leur pays pour la préparation et l'organisation en deux phases de cette conférence: la première technique en octobre 1983, et la deuxième à un niveau politique élevé en mai 1984.

126. La Conférence estime à propos et essentielle la convocation de cette conférence, compte tenu des changements fondamentaux apportés au régime des océans pour ce qui est des pêches par la Convention sur le droit de la mer, adoptée en avril 1982. A ce propos, elle a souligné que la Conférence ne devrait pas seulement jouer un rôle important pour

la mise en oeuvre pratique de ce nouveau régime, mais aussi traiter des perspectives et problèmes des pêches continentales et de l'aquaculture car le continent africain comporte un très grand nombre de pays sans littoral dont les habitants dépendent dans une large mesure des pêches continentales et de l'aquaculture comme source d'emploi et pour leur nutrition. Une importance majeure doit par conséquent être accordée aux pêches continentales et à l'aquaculture. La Conférence a en outre noté que les rendements des pêches continentales et de l'aquaculture des pays enclavés et côtiers pourraient être considérablement accrus et apporter ainsi une contribution importante à la production d'aliments riches en protéines.

127. La Conférence a fait siens les objectifs généraux de la Conférence mondiale sur les pêches, énoncés dans le document ARC/82/5. Les plus importants devraient comprendre la mise au point de stratégies et de programmes visant à parvenir à une utilisation optimale des ressources ichthyques, la promotion de l'autodépendance des pays en développement, les transferts des technologies appropriées et l'obtention en général d'avantages économiques, sociaux et nutritionnels accrus des pêches aménagées de manière rationnelle. Elle a souligné à ce propos qu'il est essentiel que les pays de la région participent de manière plus complète à l'exploitation des ressources ichthyques qui se trouvent au large de leurs côtes.

128. La Conférence a examiné avec attention les points qui pourraient être débattus par la Conférence mondiale sur les pêches. Notant qu'une sélection pourrait s'imposer, elle a fait valoir que l'aménagement et la mise en valeur des pêches devraient être considérés dans un cadre intégré allant de la capture à la transformation, à la commercialisation et à la distribution, sans perdre de vue que le poisson et les produits de la pêche peuvent contribuer à l'autodépendance vivrière des pays et à la sécurité alimentaire mondiale.

129. Reconnaissant que déterminer les thèmes prioritaires revient à établir les bases de l'ordre du jour de la Conférence mondiale sur les pêches, la Conférence convient que les points ci-après méritent une attention particulière:

- a) adoption ou ajustement des politiques, techniques et principes nationaux d'aménagement et de mise en valeur sur la base de données scientifiques et économiques, et élaboration de stratégies de développement tenant pleinement compte de l'extension de la juridiction nationale sur les pêcheries;
- b) problèmes et perspectives des pêches continentales et de l'aquaculture;
- c) amélioration des conditions socio-économiques des pêches artisanales et règlement des différends éventuels entre les pêches artisanales et les pêches industrielles ou semi-industrielles;
- d) contrôle et surveillance des pêches;
- e) conditions d'accès aux ressources biologiques des zones économiques exclusives et rôle des initiatives conjointes et des accords bilatéraux;
- f) protection de l'environnement marin et contrôle de la pollution affectant les pêches;
- g) incidences des questions touchant à l'énergie sur le secteur des pêches;
- h) réduction des pertes après capture;
- i) création ou amélioration des systèmes de commercialisation et de distribution intérieure;
- j) développement et rationalisation du commerce du poisson et des produits de la pêche, et participation accrue des pays en développement à ces échanges;

- k) besoins et problèmes spéciaux des petits pays insulaires en développement;
- l) promotion de la coopération entre les Etats de la même région ou sous-région dans les domaines de la recherche, de la gestion, de l'harmonisation des législations, du contrôle et de la surveillance, particulièrement dans le cas des stocks communs; et
- m) harmonisation des activités touchant aux pêches des organisations gouvernementales et non gouvernementales.

130. La Conférence a partagé l'opinion exprimée par le Directeur général selon laquelle la Conférence mondiale sur les pêches constituera une instance unique pour échanger des connaissances et des expériences, mais qu'elle devra déboucher sur des résultats pratiques et concrets.

131. La Conférence recommande que la Conférence mondiale sur les pêches facilite l'élaboration de stratégies relatives à tous les aspects de l'aménagement et de la mise en valeur des pêches, au nombre desquels devraient se trouver des programmes de formation intégrée. Elle reconnaît que cela implique l'établissement d'objectifs immédiats et à plus long terme ainsi qu'un calendrier. L'aide de la FAO devrait en outre être sollicitée pour obtenir la participation active et l'appui de donateurs ou d'organismes de financement bilatéraux et multilatéraux pour la préparation de la Conférence et la mise en oeuvre de ses recommandations.

132. On s'est demandé si la Conférence mondiale sur les pêches pourrait fournir l'occasion d'exposer la technologie utilisée pour la production et l'aménagement des pêches, ainsi que de faire connaître documents et publications en rapport avec les objectifs de la Conférence.

La conservation du sol comme moyen d'accroître la production agricole en Afrique dans le contexte notamment de la culture nomade

133. La Conférence a examiné le document ARC/82/6 qui s'efforce de sensibiliser les responsables des politiques, les planificateurs, les administrateurs et les cultivateurs à l'égard des possibilités et des problèmes de la culture nomade dans le contexte général d'une utilisation judicieuse des sols. Ce document souligne le rôle de la conservation des sols et de pratiques culturelles améliorées comme moyen permettant d'accroître la productivité de la terre et de préserver cette importante ressource pour les générations futures.

134. La Conférence a pleinement reconnu les dangers que présentent la destruction des écosystèmes productifs et la perte de sols également productifs dans la région, résultant de la pression croissante exercée sur la terre par une population qui augmente rapidement, des feux de brousse, etc., qui rendent ce problème encore plus grave.

135. Par conséquent, la Conférence a reconnu que la conservation des sols exigeait une utilisation rationnelle de leurs ressources par des mesures techniques, économiques et sociales combinées à des activités de conservation et d'amélioration de la productivité. Sous cet aspect, la conservation des sols devrait être vue comme un élément fondamental du développement rural et les mesures à cet effet devraient être partie intégrante du processus général de développement économique et social.

136. La Conférence a souligné l'importance pour un développement à long terme d'une politique bien établie d'utilisation des sols. Celle-ci devrait être issue d'une planification générale de l'utilisation des sols conforme à leurs capacités et répondant aux objectifs du pays et du développement rural. L'approche par zone agro-écologique mise au point par la FAO a été notée avec un vif intérêt.

137. La Conférence a souligné qu'il importe de concilier la productivité avec la protection et la conservation des sols. Cela est particulièrement important dans les zones où l'on pratique la culture itinérante, mais aussi dans le cas de formes plus permanentes d'utilisation du sol. Plusieurs délégués ont évoqué les avantages des systèmes de production intégrée utilisés dans leurs pays, et la Conférence a instamment demandé que ce domaine soit encore développé.

138. La Conférence a rappelé que dans les sols en culture, la première place devrait revenir à de bonnes pratiques agronomiques dans les activités de conservation des sols que sont la polyculture, les assolements et la culture en lignes. L'emploi de fumier organique et la fixation biologique de l'azote pourraient se révéler utiles pour ce qui est de la productivité et de la conservation. A ce propos, la Conférence a souligné la nécessité d'accorder l'attention voulue à la production et à l'utilisation de matières organiques lorsque cela était réalisable et a instamment prié la FAO de poursuivre ses activités dans ce domaine.

139. La Conférence a noté les activités agro-forestières décrites par quelques délégués et mis l'accent sur leurs effets positifs sur la protection et la conservation des sols ainsi que sur leurs contributions à la production de bois et de bois de feu.

140. La Conférence a demandé que les activités dans le domaine de la fixation des dunes de sable soient intensifiées et noté celles exécutées actuellement dans quelques pays. Bien que l'on soit parvenu à des résultats intéressants dans la fixation des dunes et la production de bois de feu et qu'une protection des terres agricoles et pastorales ait été obtenue, la Conférence a reconnu que des travaux de recherche et de mise au point étaient encore nécessaires.

141. La Conférence a souligné la responsabilité primordiale qui incombe aux gouvernements dans tout programme global d'amélioration et de conservation des sols, car les ressources en terres et en eaux constituent le capital du pays; leur utilisation, leur mise en valeur et leur conservation doivent par conséquent faire partie de leur politique nationale d'utilisation des sols.

142. On a mis l'accent sur la nécessité de sensibiliser les gouvernements, les paysans et le public en général à la gravité de la dégradation et des pertes de sols ainsi qu'aux possibilités d'affronter efficacement ce problème.

143. La Conférence s'est félicitée des activités de la FAO consacrées à l'amélioration des possibilités de remplacer la culture itinérante, conduites en Afrique en collaboration étroite avec les institutions nationales. Elle reconnaît toute leur utilité et souligne le besoin d'études complètes sur les systèmes de culture améliorée actuels ou qui seraient applicables dans la région, aussi bien du point de vue de la productivité que de celui de la conservation.

144. La Conférence a appelé l'attention sur la situation des zones de palétuviers qui sont fortement sous pression pour d'autres utilisations. La Conférence a souligné que les zones de palétuviers devraient faire l'objet d'un aménagement polyvalent qui tienne compte de leur potentiel agricole, forestier et halieutique.

145. La Conférence a mis l'accent sur la contribution importante des forêts à la conservation des sols et au développement rural. En effet, les forêts fournissent des produits essentiels tels que le bois de feu, le fourrage et le bois d'oeuvre, et elles protègent les terres arables et les pâturages.

146. La Conférence a évoqué la grave pénurie de personnel spécialisé et de ressources financières pour la mise en valeur et la conservation des sols et a instamment invité les pays et la FAO à intensifier dans ce domaine leurs activités de formation à tous les niveaux.

147. La Conférence a noté qu'une législation sur la conservation des sols, la foresterie et les domaines connexes, ainsi que le cadre institutionnel pertinent, existent déjà dans quelques pays. Toutefois, ces éléments sont insuffisants et il convient souvent de les ajuster et de les renforcer de manière à mettre en oeuvre comme il convient les politiques actuelles et à faire face aux besoins présents et futurs.

148. La Conférence a souligné la nécessité de mettre au point d'urgence et par priorité des programmes généraux dans le secteur de la conservation des sols et dans les domaines connexes, au niveau des pays. Elle recommande que les populations rurales participent étroitement à la planification et à l'exécution de toutes les activités afférentes à la conservation des sols et à l'amélioration de leur aménagement.

149. La Conférence a reconnu a) que la conservation des ressources naturelles renouvelables constitue un préalable essentiel au développement et que la conservation des sols et de l'eau est une condition vitale du bien-être général de la communauté; b) que la dégradation et l'érosion des sols ont déjà eu des conséquences désastreuses sur la production alimentaire et l'environnement dans certaines parties du continent africain et c) que la pression croissante à laquelle sont soumises les zones d'agriculture itinérante a entraîné pour les sols de graves pertes supplémentaires.

150. La Conférence recommande par conséquent aux gouvernements d'accorder une priorité politique et technique à l'élaboration et à la mise en oeuvre immédiate de programmes intégrés permanents de conservation des sols et d'amélioration de l'agriculture itinérante et permanente en vue d'obtenir un accroissement soutenu de la production alimentaire. Ces programmes devraient prévoir une action au niveau du pays, du bassin versant et de l'exploitation tendant à:

- sensibiliser les administrateurs, les cultivateurs et le public en général aux dangers pour la communauté de l'érosion des sols et aux possibilités de maîtriser le problème;
- instaurer les conditions sociales et économiques et mettre en oeuvre les structures administratives nécessaires à l'exécution satisfaisante d'un programme de conservation des sols;
- élaborer et mettre en oeuvre des dispositifs de lutte contre la dégradation des sols et des systèmes d'exploitation propres à stabiliser et à bonifier les zones de nomadisme cultural;
- former cultivateurs et techniciens à l'utilisation des méthodes de conservation des sols;
- donner la priorité aux programmes de conservation des sols lors de l'allocation des fonds publics et de l'attribution des encouragements aux agriculteurs en faveur des mesures de conservation des sols;
- faire de la conservation des sols une partie intégrante des plans nationaux de développement et des politiques de développement rural.

151. La Conférence recommande en outre à la FAO d'accorder une haute priorité aux programmes et activités intéressant la conservation des sols et les actions connexes; de poursuivre son assistance et de la renforcer dans la mesure des ressources disponibles. Cette assistance dans la région devrait être entre autres accordée dans les domaines suivants:

- formulation d'une politique de conservation des sols dans les pays qui le demandent; préparation et mise en route de projets concrets;
- transfert de connaissances et de techniques, et échange de données d'expérience entre les pays;
- formation au sein des pays et au niveau international, pour tous les aspects de la conservation des ressources naturelles renouvelables;
- sensibilisation générale aux dangers de l'érosion des sols et aux moyens de maîtriser le problème;
- instauration ou renforcement du cadre institutionnel d'un programme de conservation des sols;
- mise au point d'une législation sur la conservation des sols.

Farines composées - leur potentiel pour combler les déficits alimentaires

152. En examinant le document ARC/82/7, la Conférence a noté les options limitées qui s'offrent aux pays en développement désireux de réduire leurs importations de blé et d'autres céréales. Parmi ces options figurent la promotion des aliments de base traditionnels par la transformation industrielle et l'utilisation de farines composées. Toutefois, maintenant que les problèmes technologiques de la production des farines composées ont été résolus, il faudrait que les gouvernements qui souhaitent lancer des programmes nationaux dans ce domaine en considèrent et en examinent soigneusement les aspects de politique concrète. La production et la commercialisation des principales denrées vivrières locales et des produits à base de farines composées nécessitent un cadre de politique intégré.

153. La Conférence s'est félicitée de l'analyse contenue dans le document et a complimenté le Directeur général pour les travaux que l'Organisation effectue depuis de nombreuses années pour l'élaboration d'un programme de production de farines composées. La Conférence a instantment invité la FAO à poursuivre ses activités à cet égard en accordant une attention particulière aux technologies favorisant l'utilisation des aliments traditionnels dans les foyers des populations urbaines croissantes de la région.

154. La Conférence a fait valoir que les programmes visant à réduire les importations céréalières et à promouvoir les produits locaux, que recommande le Plan d'action de Lagos, devraient prendre en considération l'agriculture locale ainsi que les schémas de consommation alimentaire des populations urbaines et rurales.

155. La Conférence a souligné l'importance des farines composées pour le développement de la production alimentaire locale - la consommation des produits locaux étant stimulée - et les possibilités offertes dans ce domaine. La Conférence a estimé qu'il faudrait donner la priorité à la promotion de la transformation améliorée des aliments de base locaux traditionnels, y compris des aliments pour nourrissons. Ce serait ainsi la façon la plus efficace de concurrencer les produits d'importation susceptibles d'attirer le consommateur urbain.

156. La Conférence recommande que la priorité soit accordée à l'amélioration des méthodes de préparation, de transformation, de conservation et de conditionnement des aliments de base locaux et que les centres de recherche sur la technologie alimentaire d'Afrique soient renforcés à cet effet. Afin d'éviter la dépendance à l'égard du matériel de transformation importé, on devrait envisager de favoriser la conception et la fabrication locales du matériel mécanique nécessaire.

157. La Conférence a néanmoins reconnu la pertinence d'un programme de farines composées pour un certain nombre de pays et invité la FAO à les aider dans leurs efforts.

158. La Conférence a reconnu les problèmes critiques que pose la mise en oeuvre d'une politique nationale visant délibérément à introduire un programme de farines composées. Elle recommande que la FAO accorde une attention particulière aux contraintes socio-économiques institutionnelles et agronomiques relatives au lancement de tels programmes dans les pays africains.

159. Afin d'encourager la production céréalière locale, la Conférence recommande que les pays africains coordonnent la formulation et la mise en oeuvre de leurs législations et stratégies en matière d'importations céréalières.

Stratégies de santé animale en Afrique

160. En examinant le document ARC/82/8, la Conférence s'est félicitée de la présentation faite par le Secrétariat des stratégies relatives aux principaux problèmes de santé animale en Afrique (lutte contre la trypanosomiose animale africaine, éradication de la peste bovine, lutte contre les tiques et les maladies qu'elles transmettent, renforcement de l'enseignement et de la formation vétérinaires pour les cadres et le personnel subalterne et étoffement des services de laboratoire vétérinaire). La Conférence a pleinement approuvé les programmes d'action de la FAO évoqués dans le document.

161. Le représentant de l'OUA/IBAR a informé la Conférence de l'étroite collaboration qui existe entre la FAO et l'OUA/IBAR, et il a souligné l'importance de la campagne panafricaine proposée pour l'élimination de la peste bovine et de son programme de suivi. Il a proposé la création d'un "fonds spécial" pour les actions de suivi - fonds qui rassemblerait des contributions des gouvernements participants et d'autres donateurs.

162. La Conférence a fait siennes les recommandations formulées par la réunion conjointe FAO/OUA/OIE sur l'éradication de la peste bovine en Afrique, qui s'est tenue en novembre 1981 à Nairobi. Elle recommande au Directeur général de la FAO de prendre, en collaboration avec l'OUA et l'OIE, toutes les mesures nécessaires pour permettre la mise en oeuvre immédiate de la campagne d'éradication et pour aider à l'identification de donateurs supplémentaires et à la mobilisation de fonds destinés à financer la campagne et les opérations de suivi. La Conférence a invité tous les donateurs en puissance à fournir leur plein appui à la campagne. Elle recommande que les gouvernements africains accordent une haute priorité à la mise en oeuvre de la campagne et des opérations de suivi nécessaires pour en assurer le succès.

163. En ce qui concerne le Programme de lutte contre la trypanosomiase animale africaine et de mise en valeur des zones en cause, la Conférence a approuvé en général le programme d'action recommandé par la Commission sur la trypanosomiase animale africaine à sa deuxième session. Quelques délégués ont instamment demandé la création, aussitôt que possible, de centres d'approvisionnement en bétail trypanotolérant. Quelques délégués ont fait valoir le besoin d'une aide qui serait fournie par les missions d'assistance préparatoire auprès des gouvernements (PAG) parrainées par la FAO. La Conférence a invité la FAO à apporter une aide à la multiplication et à la distribution des races trypanotolérantes.

164. La Conférence a reconnu que la lutte contre les tiques et les maladies qu'elles transmettent, notamment la fièvre de la côte orientale, posait un important problème économique à beaucoup de pays de la région; elle a demandé à la FAO de contribuer à la création de quatre centres de référence pour la formation et la recherche dans le domaine de la lutte contre les tiques et les maladies qu'elles transmettent.

165. En ce qui concerne le renforcement du personnel vétérinaire dans la région, la Conférence a proposé de tenir une réunion sur l'enseignement et la formation vétérinaires; il s'agirait de déterminer les besoins en écoles et institutions de formation vétérinaire et de favoriser la coopération et la coordination régionales en vue d'étoffer les effectifs de ce personnel. Elle a souligné l'opportunité de remettre en état les installations disponibles, de développer les écoles vétérinaires et de former du personnel vétérinaire et paravétérinaire.

166. La Conférence a noté la nécessité de conduire une enquête sur les laboratoires de diagnostics et de production de vaccins. Elle a estimé qu'il serait utile de créer des laboratoires de référence régionaux ou sous-régionaux, en tenant dûment compte de leur répartition géographique. La Conférence considère que les maladies infectieuses du bétail que sont la peste bovine, la péripneumonie contagieuse des bovidés, la fièvre aphteuse, la peste porcine africaine, la dermatophilose (streptothricose), la fièvre de la vallée du Rift, la maladie de Newcastle et la brucellose sont importantes dans la région et appellent des efforts régionaux ou sous-régionaux de lutte et les services des laboratoires de référence internationaux.

167. La Conférence a souligné que la santé animale constitue un volet important des systèmes de production animale. Elle convient qu'une production animale efficace requiert une approche globale intégrée.

Elaboration et exécution des programmes et projets régionaux

168. La Conférence a examiné le document ARC/82/9 qui décrit la situation actuelle des programmes et projets régionaux, la procédure suivie pour l'élaboration du programme régional 1982-86 soumis à la réunion convoquée par le PNUD en avril 1981 à laquelle ont participé l'OUA, la CEA et les agents d'exécution des Nations Unies. Les raisons militent en faveur du développement de la coopération régionale et sous-régionale, la faiblesse

du financement assuré par le PNUD, la nécessité de rechercher d'autres sources de fonds et l'appui politique et matériel que les gouvernements doivent apporter aux organisations intergouvernementales existantes sont également évoquées dans ce document.

169. La Conférence a pleinement approuvé le programme à moyen terme de projets inter pays proposés par la FAO et jugés prioritaires pour atteindre l'objectif d'autodépendance alimentaire dans la région. Elle a souligné l'importance de ces programmes pour le développement de la coopération entre les pays.

170. La Conférence s'est déclarée préoccupée par l'insuffisance des ressources du PNUD prévues pour le secteur de l'alimentation et de l'agriculture dans la région pour la période 1982-86 et a demandé que de sérieux efforts soient entrepris pour remédier à cette situation au niveau des gouvernements qui fournissent une contribution au PNUD. A ce propos, la Conférence a tout particulièrement exprimé sa reconnaissance au Directeur général de la FAO pour les ressources provenant du budget ordinaire de la FAO et particulièrement de son PCT et pour les fonds extra-budgétaires qu'il mobilise en faveur de l'Afrique.

171. Considérant l'importance du PCT, la Conférence a fait valoir que les ressources de ce programme devraient être augmentées et a invité le Directeur général de la FAO à tenir compte de ce besoin en préparant le projet de programme de travail et budget pour le prochain exercice biennal.

172. La Conférence a exprimé sa reconnaissance pour l'aide fournie par les organismes de financement appartenant au système des Nations Unies ainsi que par d'autres donateurs aux institutions et aux programmes et projets régionaux et sous-régionaux. Elle a fait appel aux donateurs, et particulièrement à la Banque africaine de développement, pour qu'ils accroissent encore leur soutien en vue d'aider la région à atteindre l'autosuffisance alimentaire.

173. La Conférence a instamment demandé aux gouvernements des pays africains d'apporter un plein appui politique et matériel aux organisations intergouvernementales qu'ils ont créées et de prendre les mesures qui s'imposent pour accroître la capacité de ces organisations à remplir les tâches qui leur sont dévolues.

Représentation de la région au GCRAI

174. La Conférence a examiné le document ARC/82/10 relatif à la représentation de la région au Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (GCRAI) et s'est félicitée des renseignements fournis par le Secrétariat sur les faits nouveaux en matière de recherche nationale et internationale, présentant un intérêt pour l'Afrique.

175. La Conférence a réaffirmé les critères de sélection et les responsabilités des Etats Membres élus pour représenter la région au GCRAI. Elle a fait sien le souhait exprimé par le Directeur général de voir participer aux réunions du GCRAI des fonctionnaires de haut niveau qui soient bien au courant des besoins et programmes de la région en matière de recherche agricole. Elle a approuvé la proposition du Directeur général tendant à ce que le mandat des représentants régionaux choisis ait une durée minimum de quatre ans, avec possibilité de prolongation de deux ans pour un des représentants, afin de permettre un certain chevauchement entre les nouveaux représentants et les représentants sortants.

176. La Conférence a remercié le Kenya et le Sénégal pour avoir efficacement représenté la région au cours des quatre dernières années. Elle a approuvé la reconduction du mandat du Sénégal pour une période de deux ans et a élu la Tanzanie en remplacement du Kenya au GCRAI.

177. La Conférence a invité la FAO à faciliter les activités des représentants régionaux en les aidant à obtenir des renseignements sur les priorités régionales et sous-régionales en matière de recherche.

CONCLUSIONS

Date et lieu de la treizième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

178. Le délégué de la République du Zimbabwe a déclaré que son Gouvernement souhaitait inviter la Conférence à tenir sa treizième session dans son pays. Il a exprimé l'espoir que cette invitation serait acceptée par la Conférence.

179. La Conférence a accepté par acclamation l'invitation de la République du Zimbabwe. Le Directeur général a remercié de son aimable invitation le délégué du Zimbabwe et a exprimé l'espoir que les négociations finales avec le Gouvernement du Zimbabwe soient achevées aussitôt que possible.

Examen et adoption des rapports

180. La Conférence a adopté à l'unanimité le rapport du Comité technique et son propre rapport succinct.

- Résolutions

La Conférence a examiné et adopté les résolutions suivantes; i) Sécurité alimentaire dans le Sahel; ii) Programme de coopération technique; iii) Coopération régionale et iv) Développement et formation de la main-d'oeuvre.

RESOLUTION 1/82

Sécurité alimentaire dans le Sahel

La Conférence,

Rappelant la résolution 4/80 de la 11ème Conférence régionale de Lomé sur les problèmes de sécheresse en Afrique et leurs incidences sur l'autosuffisance alimentaire,

Considérant l'insuffisance et la mauvaise répartition de la pluviométrie dans quelques pays d'Afrique et en particulier du Sahel au cours de l'hivernage 1982/1983,

Attire l'attention de la communauté internationale sur les dangers qu'un tel déficit pluviométrique fait courir aux populations et au cheptel,

1. Demande au Directeur général de la FAO de tout mettre en oeuvre, de concert avec les pays donateurs, en vue de mobiliser de toute urgence l'aide alimentaire nécessaire pour combler le déficit des approvisionnements servant à l'alimentation humaine et animale,
2. Remercie le Directeur général de la FAO pour la réalisation de l'étude relative à la constitution des stocks de sécurité alimentaire au niveau des pays du CILSS, étude déjà approuvée par le Conseil des Ministres du CILSS, et l'invite à continuer à accorder une haute priorité à ce projet étant donné sa contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire au Sahel.

RESOLUTION 2/82

Programme de coopération technique

La Conférence,

Rappelant avec appréciation qu'en établissant le Programme de coopération technique (PCT), l'Organisation s'était acquittée de son mandat constitutionnel prévoyant l'octroi, sur demande, d'une assistance technique aux Etats Membres;

Considérant que la base financière du PCT dans le budget ordinaire de l'Organisation lui donne une certaine indépendance à l'égard des aléas des ressources extra-budgétaires, et lui permet d'en compléter et d'en améliorer l'utilisation efficace en vue du développement agricole - caractéristiques ayant une importance essentielle;

Convaincue de l'aptitude reconnue de l'Organisation à fournir aux Etats Membres de la région, par l'intermédiaire du PCT, une assistance à court terme qui, malgré la modestie des ressources, s'harmonise bien avec leurs politiques, stratégies, programmes et structures;

Reconnaissant la promptitude et l'efficacité de l'assistance fournie par le PCT;

Reconnaissant en outre le rôle joué par le PCT dans le développement de la collaboration économique et technique entre les pays de la région, grâce notamment à un recours accru aux experts et aux institutions nationales de la région;

1. Félicite le Directeur général de la FAO de l'initiative qu'il a prise en créant le PCT;
2. Exprime son appréciation des mesures adoptées pour son fonctionnement efficace, y compris celles visant l'approbation et la mise en oeuvre rapide des projets;
3. Souligne la conviction des bénéficiaires de l'assistance fournie par le PCT, selon laquelle l'écart déjà notable entre les ressources disponibles, d'une part, et leurs besoins, d'autre part, va s'élargissant;
4. Souligne le principe fondamental que les besoins des pays en développement d'une région donnée doivent être couverts sans que les intérêts d'une autre région n'en soient compromis;
5. Déclare que les ressources du PCT devraient être progressivement accrues;
6. Invite le Directeur général à prendre des mesures dans ce sens lors de la formulation de son Programme de travail et budget pour 1984-1985.

RESOLUTION 3/82

Coopération régionale

La Conférence,

Reconnaissant avec appréciation la priorité que le Directeur général de la FAO donne à l'Afrique dans le budget ordinaire de l'Organisation et dans l'attribution des ressources extra-budgétaires qu'il mobilise;

Considérant les besoins de coopération technique et de financement pour les programmes de développement agricole en vue de la réalisation des objectifs du Plan d'action de Lagos en matière d'agriculture;

Notant que les ressources affectées à l'aide au développement par les programmes multi-latéraux et bilatéraux ont tendance à s'amenuiser;

Préoccupée de ce qu'en Afrique, la coopération technique et économique ne soit pas encore suffisante aux niveaux régional et sous-régional pour ce qui est de certaines technologies et de certains apports essentiels à l'accroissement nécessaire de la production alimentaire et agricole;

Préoccupée en outre par les contraintes croissantes qu'imposent au développement des Etats Membres de la région les facteurs économiques mondiaux actuels que sont l'inflation, la récession, les taux d'intérêt élevés, les termes de l'échange défavorables et un protectionnisme croissant - facteurs sur lesquels ces pays sont sans possibilités d'agir;

1. Réaffirme l'importance de la coopération économique et technique intra-africaine;
2. Approuve avec satisfaction les programmes interpays pour l'Afrique de l'Organisation, qui constituent une contribution importante à la réalisation dans la région des objectifs fixés en matière d'autosuffisance alimentaire et agricole;
3. Félicite le Directeur général de la FAO pour l'efficacité avec laquelle a été mise en oeuvre la politique de décentralisation, fondée sur un renforcement du rôle des fonctionnaires régionaux et des représentants de la FAO dans les pays;
4. Souligne les avantages considérables que l'activité déployée par le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique ont procuré à tous les Etats Membres de la région;
5. Invite le Directeur général de la FAO à rechercher en formulant ses propositions destinées au Programme de travail et budget pour 1984-1985, les voies et moyens permettant de renforcer la présence et les activités de l'Organisation dans la région, notamment par l'intermédiaire de son Bureau régional de manière à accroître et à encourager la coopération technique et économique entre Etats Membres de la région;

RESOLUTION 4/82

Développement et formation de la main-d'oeuvre

La Conférence,

Considérant la très grave pénurie de main-d'oeuvre qualifiée dans tous les domaines du Plan d'action de Lagos et surtout dans le secteur de l'agriculture;

Réalisant que l'élimination de cette contrainte critique constitue un objectif essentiel de la mise en oeuvre du Plan;

Notant que la FAO a un rôle important à jouer dans le domaine de la formation supérieure, particulièrement en ce qui concerne la recherche, la planification et l'exécution des activités et programmes de développement agricole et rural;

Reconnaissant le potentiel et les avantages de la coopération Sud-Sud que présentent les moyens de formation existant en Afrique;

Appréciant l'action déployée par la FAO en faveur de l'autodépendance des pays et l'importance considérable attribuée à la formation dans tous les programmes et activités de la FAO en Afrique, surtout en ce qui concerne le PCT, les programmes d'action spéciaux et les projets extra-budgétaires;

1. Invite le Directeur général à donner une place prépondérante à la formation aux niveaux moyen, professionnel et supérieur en Afrique dans ses propositions destinées au Programme de travail et budget pour 1984-1985;
2. Prie instamment les gouvernements africains de revoir et de réorienter leurs programmes nationaux et interpays consacrés à la formation, pour que la priorité soit accordée aux besoins en personnel du Plan d'action de Lagos, et surtout en cadres supérieurs (personnel technique et cadres responsables des politiques et de la mise en oeuvre des programmes de développement agricole et rural);
3. Prie en outre le Directeur général de la FAO de préparer, à l'intention de la prochaine Conférence régionale, une évaluation de l'expérience acquise par l'Organisation dans le domaine de la formation en Afrique, ainsi qu'en enquête des moyens de formation existants.

Clôture de la Conférence

181. Dans son discours de clôture, M. J.A.C. Davies, Sous-Directeur général et représentant régional pour l'Afrique, a rappelé à la Conférence le point de vue précédemment exprimé par la Directeur général au sujet des divers points soulevés durant le débat sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région. Il a déclaré que la FAO avait tenu pleinement compte des différents problèmes et, surtout, de la détermination des gouvernements à améliorer les conditions de leurs peuples, exprimée par les délégués. Au nom du Directeur général, il a une nouvelle fois confirmé que la FAO ferait tout ce qui est en son pouvoir pour aider les Etats Membres à trouver des solutions aux problèmes de développement agricole et rural auxquels ils se heurtent.

182. Dans son allocution de clôture, le Président a déclaré que la solution des problèmes soulevés au cours de la réunion nécessite avant tout des efforts concertés aux échelons national et régional; mais il a également souligné la nécessité d'une aide de la part des donateurs bilatéraux et multilatéraux. A cet égard, il s'est félicité de la contribution unique de la FAO. En conclusion, il a exprimé sa gratitude à tous les participants à la Conférence.

183. Au nom des délégués, le délégué du Congo a remercié le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire pour avoir accueilli la Conférence une deuxième fois; le Président de la Conférence et son bureau pour la conduite efficace des réunions et le Gouvernement de la République du Zimbabwe pour avoir offert d'accueillir la prochaine Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

184. La clôture de la douzième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique a alors été prononcée.

ANNEXE A

ORDRE DU JOUR

Comité technique

(22 - 26 septembre 1982)

I. QUESTIONS PRELIMINAIRES

1. Ouverture de la session du Comité technique
2. Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour

II. QUESTIONS CHOISIES CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

1. Mise en oeuvre de la partie agricole du Plan d'action de Lagos: perspectives et problèmes
2. Suite donnée à la CMRADR: rapport de situation
3. Sources d'énergie nouvelles et renouvelables pour l'agriculture et le développement rural
4. Rapport sur la préparation de la Conférence mondiale sur l'aménagement et la mise en valeur des pêches
5. La conservation du sol comme moyen d'accroître la production agricole en Afrique dans le contexte notamment de la culture nomade
6. Farines composées - leur potentiel pour combler les déficits alimentaires
7. Stratégies de santé animale en Afrique
8. Elaboration et exécution des programmes et projets régionaux
9. Représentation de la Région au GCRAI

III. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE TECHNIQUE

Session plénière

(29 septembre - 2 octobre 1982)

IV. QUESTIONS PRELIMINAIRES

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

V. SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE DANS LA REGION AFRIQUE

1. Déclaration du Directeur général de la FAO
2. Déclaration du Secrétaire général de l'OUA

./.

3. Déclaration du Directeur exécutif de la Commission économique pour l'Afrique

4. Déclaration du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial

VI. DEBAT GENERAL SUR LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE Y COMPRIS LES EXPOSES NATIONAUX

- Exposés nationaux et débat général sur la situation alimentaire et agricole en Afrique

VII. PROGRAMME PRIORITAIRE DE LA FAO DANS LA REGION

1. Mise en oeuvre du Programme prioritaire de la FAO dans la Région

2. Programme de la FAO dans la Région

3. Activités des organismes régionaux de la FAO

VIII. CONCLUSIONS

1. Autres questions

2. Date et lieu de la treizième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

3. Examen du rapport du Comité technique

4. Adoption du rapport succinct

5. Clôture de la Conférence

LIST OF PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

OFFICERS OF THE CONFERENCE
BUREAU DE LA CONFERENCE

Chairman Président	Selim SAADI (Algérie)
First Vice-Chairman Premier Vice-Président	Enock SIMELANE (Swaziland)
Second Vice-Chairman Deuxième Vice-Président	Usman SANI (Nigeria)
Third Vice-Chairman Troisième Vice-Président	Anastase NTEZIRYAYO (Rwanda)
Rapporteur	Ngongi NAMANGA (Cameroun)

OFFICERS OF THE TECHNICAL COMMITTEE
BUREAU DU COMITE TECHNIQUE

Chairman Président	Hadj-Ahmed BENCHEHIDA (Algérie)
First Vice-Chairman Premier Vice-Président	R.B. RYANGA (Kenya)
Second Vice-Chairman Deuxième Vice-Président	L. LAPEBY (Gabon)
Rapporteur	B.E. PHIRI (Zambia)

MEMBER NATIONS IN THE REGION

ETATS MEMBRES DE LA REGION

ALGERIA - ALGERIE

Délégué
Sélim SAADI
Ministre de l'Agriculture
Alger

Suppléants
Mohamed ROUGHY
Secrétaire d'Etat aux forêts et
de la mise en valeur des terrains
Ministère de l'agriculture et de
la révolution agraire
Alger

Bouazid HAMMICHE
Secrétaire général
Ministère de l'agriculture et de
la révolution agraire
Alger

Ahmed BENFREHA
Secrétaire d'Etat à la Pêche et
aux Transports Maritimes
Alger

Bachir CHENNI
Conseiller technique
Chef du Protocole
Ministère de l'agriculture et de
la révolution agraire
Alger

Hadj-Ahmed BENCHEHIDA
Directeur de la coopération
et des échanges
Ministère de l'agriculture et de
la révolution agraire
Alger

Nourredine KADRA
Directeur général production végétale
Ministère de l'agriculture et de la
révolution agraire
Alger

Abdelhamid SOUKHEHAL
Directeur général production animale
Ministère de l'agriculture et
de la révolution agraire
Alger

Boualem BRANIMI
Directeur général production, études
et planification
Ministère de l'agriculture et
de la révolution agraire
Alger

Rabah BOUSSELOUB
Service Protocole
Ministère de l'agriculture et de
la révolution agraire
Alger

LOUHIBI
Président Directeur général
le l'Office algérien interprofessionnel
céréales - Ministère de l'agriculture
et de la révolution agraire
Alger

Mohamed Salem HAROUN
Directeur
Secrétariat d'Etat aux forêts et de
la mise en valeur des terres
Alger

Lamri ZERAIA
Secrétariat d'Etat aux forêts et
de la mise en valeur des terres
Alger

Nadjib TEKFA
Directeur production animale
Ministère de l'agriculture et de
la révolution agraire
Alger

Abdelkader HEZIL
Sous-Directeur relations internationales
Ministère de l'agriculture et de la
révolution agraire
Alger

Djaffar ALLOUM
Directeur général
Institut national arboriculture fruitière
Ministère de l'agriculture et de la
révolution agraire
Alger

Yamina DEROUCHE
Secrétaire d'Etat aux forêts et de la
mise en valeur des terres
Alger

Mostéfa SOUSSI
Directeur général
Institut développement culture industrielle
Ministère de l'agriculture et de la
révolution agraire
Alger

Lounès HACHEMI
Directeur général
Institut développement grande culture
Ministère de l'agriculture et de la
révolution agraire
Alger

Boualem ESSEMMIANI
Directeur général adjoint
Office algérien interprofessionnel
céréales - Ministère de l'agriculture
et de la révolution agraire
Alger

Bachir KADIK
Directeur
Secrétariat d'Etat aux forêts et de la
mise en valeur des terres
Alger

Djaffar MESSAOUD
Sous-Directeur
Secrétariat d'Etat aux pêches et aux
transports maritimes
Alger

Hacène NADIR
Chef Département
Secrétariat d'Etat aux pêches et aux
transports maritimes
Alger

Ahmed DJOHLAF
Ministère des affaires étrangères
Alger

Abdelaziz LANIOUEL
Ministère des affaires étrangères

ALGERIA - ALGERIE (cont'd - suite)

Suppléants

Mohamed DJAREF TAHAR Alger
Union nationale des paysans algériens

Belhadid YAHIA Alger
Union nationale des paysans algériens

Abdelkader ENAIMI Alger
Union nationale des paysans algériens

D. ZAIBECK Alger
Ministère de l'éducation nationale et de l'école fondamentale

M. CHIBANI Alger
Ministère de l'éducation nationale et de l'école fondamentale

Mohand BENAMARA Alger
Protocole
Ministère de l'agriculture et de la révolution agraire

Conseillers

R. QUALI Alger
Secrétariat d'Etat au commerce extérieur

H. KEMMOUCHE Alger
Secrétariat d'Etat au commerce extérieur

H. DJEBRANE Alger
Ministère de l'Information

Slimane BEDRANI Alger
Organisme national de la recherche scientifique

Abdelhamid BOUZIDI Alger
Front de libération nationale

Mouloud SLOUGHI Alger
Front de libération nationale

Abdelhamid CHORFA Alger
Front de libération nationale

Mustapha ABDERRAHIM Alger
Présidence

Saad DJAICH Alger
Présidence

Abdellah CHAABANE Alger
Ministère de l'intérieur

A. BOUSAHBA Alger
Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire

AIT YOUNES Alger
Ministère du Commerce

Abdelazis ZERHOUNI Alger
Conseiller technique
Secrétariat d'Etat aux forêts et la mise en valeur des terres

Mohamed Salah KHOURI Alger
Ministère de l'enseignement et de la recherche scientifique

M. KHEIDRI Alger
Ministère du Commerce

Salah DOUMANDJI Alger
Ministère de l'enseignement et de la recherche scientifique

Boumaza DEKKICHE Alger
Ministère de l'enseignement et de la recherche scientifique

Hocine KOUACHE Alger
Ministère de l'enseignement et de la recherche scientifique

M. CHAKABA Alger
Ministère de l'enseignement et de la recherche scientifique

A. HALITIM Alger
Ministère de l'enseignement et de la recherche scientifique

Mohammed TOUNSI Alger
Ministère des Industries Légères

K. LASNAMI Alger
Directeur général
Institut Développement élevage équin
Ministère de l'agriculture et de la révolution agraire

Ahmed DJABRI Alger
Directeur de l'Université

Mohamed AOUI Alger
Secrétaire général de l'Union nationale des paysans algériens

Akli AIT YAHIA Alger
Directeur général
ONALAIT

SABRI Alger
Directeur
Université d'Alger

Bourhan Eddine KAHLI Alger
Directeur général
ONAPSA

Hocine BOU-BEKKER Alger
Conseiller Cabinet
Ministère de l'agriculture et de la révolution agraire

Mohamed BENFRID Alger
Chef Département économie rurale
INA

Mohamed ABDELAZIZ Alger
Secrétaire général de la CNRA
Commission nationale de la Révolution

Larbi BENHOUGHOU Alger
Directeur technique
ENEDER

ALGERIA - ALGERIE (cont'd - suite)

Conseillers
 Toufik BOUDJAKDJI Alger
 Conseiller technique
 Ministère de l'agriculture et
 de la révolution agraire

Messaoud METOURI Alger
 Directeur ONAFEX
 Office national des foires et
 expositions

Brahim DOUAOURI Alger
 Directeur général
 Office national de commercialisation
 des vins

Mohamed LARBI Alger
 Directeur général
 Ministère de l'agriculture et de
 la révolution agraire

Boubekeur YAICI Alger
 Sous-Directeur
 Ministère de l'agriculture et de
 la révolution agraire

Amar ABDELATIF Alger
 Directeur
 Ministère de l'agriculture et de
 la révolution agraire

Fayçal FENARDJI Alger
 Directeur général
 IDPS - Institut Développement
 Petits élevages

Zouaoui REGGAM Alger
 Conseiller Cabinet
 Ministère de l'agriculture et de la
 révolution agraire

ANGOLA

Délégué
 Julio Artur DE MORAIS Luanda
 Vice-Ministre de l'agriculture

Suppléants
 Telmo DE ALMEIDA Rome
 Ambassadeur extraordinaire et
 plénipotentiaire et Représentant
 permanent de la République populaire
 d'Angola auprès de la FAO

B.N. SEQUEIRA Rome
 Premier Secrétaire de l'Ambassade
 Représentant permanent adjoint
 auprès de la FAO

Joao SARAIVA DE CARBALHO Alger
 Ambassadeur de la République
 populaire d'Angola en Algérie

Mme M.L. ANTONIO CARVALHO Luanda
 Secrétaire du Ministre de l'Agriculture

Pedro KANGA Luanda
 Ministère de l'Agriculture

Rolando NETO Luanda
 Secrétariat d'Etat à la coopération
 Chef du Département des organisations
 internationales

S. MAKIADI LOPES Luanda
 Directeur du Bureau de coopération
 internationale
 Ministère des pêches

José A. BRANCO REIS Luanda
 Chef du Département phytosanitaire
 Ministère de l'agriculture

BENIN

Délégué
 Tadjou BELLO Porto Novo
 Directeur des études et de la planification
 Ministère du développement rural

Suppléant
 Abdoulaye MAMA DJIMA Cotonou
 Directeur des études et de la planification
 Ministère des Fermes d'Etat, de l'élevage
 et de la pêche

BOTSWANA

Delegate Gaborone
 G.U.S. MATLHABAPHIRI
 Assistant Minister of Agriculture

Alternates
 K.S. BINGANA Gaborone
 Deputy Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture

Ambrose MASALILA Gaborone
 Coordinator for Rural Development
 Ministry of Agriculture

BURUNDI

Délégué
 Joseph BUDARARA Bujumbura
 Directeur général de l'agriculture

Suppléant
 Pierre NKUNDWA Alger
 Premier Conseiller
 Ambassade du Burundi

CAMEROON - CAMEROUN

Délégué
 Félix Tonye MBOG Yaoundé
 Ministre de l'agriculture

Suppléants
 M. MOUKIA Yaoundé
 Directeur des pêches
 Ministère de l'élevage, pêches et des
 industries animales

Maxiale MAHI Yaoundé
 Directeur de l'agriculture

Ngongi NAMANGA Rome
 Conseiller agricole
 Ambassade du Cameroun

CAPE VERDE - CAP-VERT

Délégué
João PEREIRA SILVA Praia
Ministre du développement rural

Suppléants
Antonio RODRIGUES PIRES Rome
Ambassadeur et Représentant permanent
du Cap-Vert auprès de la FAO

Jorge Miranda ALFAMA Praia
Inspecteur général
Ministère du développement rural

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC -
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Délégué
Pierre GBIANZA Bangui
Secrétaire général de l'agriculture
Ministère de l'agriculture et de l'élevage

Suppléant
Jean Marie YOLLOT Rome
Ambassadeur de la République
centrafricaine auprès de la FAO

CHAD - TCHAD

Délégué
Ali DJALBORD DIARD N'Djaména
Commissaire à l'agriculture et à l'élevage

Suppléant
Kasser BADAOUI N'Djaména
Conseiller au Commissariat à
l'agriculture et à l'élevage

B.M. DABOULAYE N'Djaména
Directeur des eaux, forêts et faune

Adjoint N'Djaména
O. RAMADAN
Directeur de l'élevage

COMOROS - COMORES

Délégué
Mohamed Chaher Ben Said MASSONDE Moroni
Ministre de la production agricole,
de l'industrie et de l'artisanat

Suppléant
Ahmed DJABIR Moroni
Directeur général de la production agricole

CONGO

Délégué
Joseph TCHICAYA Rome
Ambassadeur et représentant
permanent de la République populaire
du Congo auprès de la FAO

Conseillers
Jean Pierre MADEKE Brazzaville
Conseiller du Premier Ministre

Guy Georges N'BACKA Brazzaville
Directeur de l'agriculture

Albert NKOUKA Brazzaville
Directeur de l'élevage

Rigobert EBONDZO Brazzaville
Directeur des eaux et forêts

ETHIOPIA - ETHIOPIE

Delegate
Goremew DEBELE Addis Ababa
Minister of Agriculture

Alternate
Colonel Ijigu GETAHUN Addis Ababa
Head Foreign Economic Relations Office
Ministry of Agriculture

Advisers
Wolde Giorgis ASSEFA Addis Ababa
Head Animal Resources
Development Department
Ministry of Agriculture

John ASFAW Addis Ababa
Expert, Central Planning
Supreme Council

Ayela MULUGETA Addis Ababa
General Manager Forestry and Wildlife
Conservation
Development Authority

GABON

Délégué
Augustin BOUSSAMBA Libreville
Secrétaire d'Etat auprès du
Ministre de l'Agriculture,
de l'élevage et
du développement rural

Suppléants
Louis LAPEBY Libreville
Inspecteur général de l'agriculture

Faustin LECAULT Libreville
Directeur du Reboisement

Paulin OBIANG NDONG Libreville
Directeur de l'élevage et des
industries animales

Boniface MBOLO-OTONGO Alger
Conseiller Ambassade de Gabon

Joseph GNAMA Libreville
Chef de Cabinet du Secrétaire d'Etat
auprès du Ministère de l'agriculture,
de l'élevage et du développement rural

Alexandre NDOMBI-D'OTALA Libreville
Directeur des pêches artisanales et
de la pisciculture

GAMBIA - GAMBIE

Delegate
Saihou SABALLY
Minister of Agriculture Banjul

Alternate
Alieu M.B. JACNE
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture Banjul

GHANA

Delegate
Prof. Eugene BORTEI-DOKU
Secretary for Agriculture Accra

Alternates
Horatio MENDS
Minister Counsellor
(Agriculture), Rome
Permanent Representative of Ghana to FAO

Victor MENSAH
Chargé d'Affaires a.i.
Embassy of Ghana Algiers

E. OPOKU-ADAI
Commercial Counsellor
Embassy of Ghana Algiers

Adviser
Stephen Anderson ANGOY Rome

GUINEA - GUINEE

Délégué
Elhadj Toumany SANGARE
Ministre de l'agriculture,
des eaux et forêts et
conditionnement Conakry

Suppléants
Sékou Mohamed CAMARA
Conseiller Rome
Représentant permanent adjoint de la
Guinée auprès de la FAO

Bernard KOUNDIANO
Directeur général de l'agriculture Conakry

Thiana DIALLO
Directeur général FAPA Conakry

Doumbouya FAMAM
Chargé d'Affaires
Ambassade de Guinée Alger

Namankoumba KOUYATE
Attaché culturel
Ambassade de Guinée Alger

GUINEA BISSAU - GUINEE-BISSAU

Délégué
Paulo CORREIA
Ministre du développement rural Bissau

Suppléants
Jorge de OLIVEIRA Bissau
Directeur du Programme d'extension rurale,
Ministère du développement rural

Sadjo BAIIO Bissau
Ingénieur agronome
Responsable du développement rural

Emiliano Gomes d'ALMEIDA Alger
Chargé d'Affaires a.i.
Ambassade de Guinée-Bissau

Jorge SANGA Alger
Chargé d'Affaires a.i.
Ambassade de Guinée-Bissau

IVORY COAST - COTE-D'IVOIRE

Délégué
Souleymane SAKO Rome
Ambassadeur et Représentant
permanent de la Côte-d'Ivoire
auprès de la FAO

Suppléants
Issouf KONE Alger
Ambassadeur de la Côte-d'Ivoire

Edouard KASSI Abidjan
Représentant de la Direction des
statistiques
Ministère de l'agriculture

Kouandi ANGBA Abidjan
Sous-Directeur de la production vivrière
Secrétariat d'Etat à l'agriculture

Okoman GAUDENS Abidjan
Sous-Directeur de la coordination
administrative et de la
coopération internationale
Ministère de l'agriculture

Jean-Claude KALOU-DJE Alger
Premier Conseiller
Ambassade de Côte-d'Ivoire

KENYA

Delegate
Abdi Ali HIRSI Nairobi
Assistant Minister for Agriculture

Alternate
Reuben E. RYANCA Rome
Permanent Representative of Kenya to FAO

Advisers
Jeremiah O. ONYANGO Nairobi
Under Secretary
Ministry of Agriculture

Peter N. KAMANDE Nairobi
Assistant Director of Fisheries
Ministry of Tourism and Wildlife

Ms. Floice S.A. ADOYO Nairobi
Assistant Secretary
Ministry of Livestock Development

LESOTHO

Delegate
V.M. MAKHELE Maseru
Minister of Cooperatives and Rural Development

Alternate
Chaka NISANE Rome
Ambassador of the Kingdom of Lesotho in Italy and Permanent Representative to FAO

Advisers
Salae MONAHENG Maseru
Deputy Permanent Secretary
Ministry of Cooperatives and Rural Development

L. MOHAPELOA Maseru
Agricultural Economist
Ministry of Agriculture and Marketing

MADAGASCAR

Délégué
Jean-Jaques MAURICE Alger
Ambassadeur de Madagascar

Conseiller
RAVELOMANANTSOA-RATSIMIAH Alger
Conseiller économique et commercial
Ambassade de Madagascar

MALI

Délégué
Siragatou CISSE Alger
Ambassadeur du Mali en Algérie

Adjoints
Mabayo SANGHANTA Bamako
Directeur général de l'agriculture

Amadou Samba SIDBE Bamako
Directeur général de l'élevage

Nampaa SAMOCHO Bamako
Directeur général des eaux et forêts

MAURITANIA - MAURITANIE

Délégué
Mohamed Ould AMAR Nouakchott
Ministre du développement rural

Suppléants
Dieydi DIAGANA Nouakchott
Directeur Commercialisation et Sécurité Alimentaire, C.S.A.

Mohamed Ould SIDYA Nouakchott
Directeur de l'élevage

Conseiller
BA ZAKARIA CIRE Alger
Conseiller
Ambassade de Mauritanie

MAURITIUS - MAURICE

Delegate
M.F. MOSAHEB Port Louis
Principal Agricultural Officer
Ministry of Agriculture, Fisheries and Natural Resources

MOROCCO - MAROC

Délégué
Ahmed ALAOUI ABDELLAOUI Rabat
Secrétaire général du Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

Suppléants
Nejjar TAHAR Alger
Chargé des intérêts marocains

Abbes MARSILE Rabat
Directeur de l'élevage
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

Abdelhay BOUZOUBAA Rabat
Directeur de la production végétale
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

Mehdi LAKHNATI ALAOUI Rabat
Chef de la Division de la défense et de la restauration des sols et du reboisement
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

Abdellatif GUEDIRA Rabat
Chef de la Division des Affaires économiques
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

MOZAMBIQUE

Delegate
Joao dos Santos FERREIRA Maputo
Secretary of State for Cotton

Alternates
Ms. Ana Margarida VIEIRAS DE SOUSA Maputo
Director, Department of Human Resources
Ministry of Agriculture

Ossumane MUSSA TAQUIDIR Maputo
Director Agricultural State Enterprise of Zambegia

NIGER

Délégué
Ibrahim NAJADA Niamey
Directeur des eaux et forêts

Suppléant
Pierre INNE Niamey
Directeur de l'Office du Lait du Niger

Assoumane BAOUA Niamey
Directeur des études et de la programmation

NIGERIA

Delegate
Usman SANI Lagos
Minister of State for Agriculture

Alternates
F.J. OYAIDE Lagos
Director
Federal Department of Rural Development
Federal Ministry of Agriculture

B.F. DADA Lagos
Director
Federal Department of Fisheries

T. SAULAWA Alger
Ambassador of the Republic of Nigeria

Kelsey DAVID-WEST Lagos
Director
Federal Department of Livestock

Ms. Y.E. MABODU Lagos
Federal Ministry of Agriculture

Mustapha KANO Lagos
Assistant Director
Department of Rural Development

Advisers
A. DJURODOLA DOLAPO APANPA Lagos
Assistant Director of Fisheries
Federal Department of Fisheries

Jacob O. ALABI Ilorin
Director of Studies
Agricultural and Rural Management
Training Institute

RWANDA

Délégué
Anastase NTEZIRYAYO Kigali
Secrétaire général
Ministère de l'agriculture et de
l'élevage

Suppléant
D. NSABIMANA Kigali
Directeur général de l'agronomie
Ministère de l'agriculture et de
l'élevage

SAO TOME AND PRINCIPE - SAO TOME-ET-PRINCIPE

Délégué
Arlindo GOMES Sao Tomé
Ministre de l'agriculture et de l'élevage

Suppléants
Rodrigo GUILHERME Sao Tomé
Chef du Département de Coopération
Ministère de l'agriculture et de l'élevage

Albertino Alfonso Dias ANTONIO Londres
Assistant Commercial
Centre commercial de Sao Tomé-et-Principe

SENEGAL

Délégué
Serigne Lamine DIOP Dakar
Ministre du développement rural

Suppléants
Moustapha TALL Dakar
Directeur de Cabinet du Ministre
du développement rural

Latyr NDIAYE Dakar
Directeur des études, méthodes et plan

Théophile d'ENERVILLE Dakar
Directeur de la Santé et des
productions animales

Matar NDIAYE Alger
Ambassadeur du Sénégal en Algérie

Conseillers
Alioune DIAGNE Rome
Premier Conseiller
Ambassade du Sénégal

Moustapha SENE Alger
Premier Conseiller
Ambassade du Sénégal

SIERRA LEONE

Delegate
Abass BUNDU Freetown
Minister of Agriculture and Forestry

Alternates
T.E.C. Palmer Rome
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative
of the Republic of Sierra Leone to FAO

R.S. KAMARA Freetown
Chief Veterinary Officer
Ministry of Natural Resources

M.B.D. FEIKA Freetown
Chief Conservator of Forests
Ministry of Agriculture and Forestry

SUDAN - SOUDAN

Delegate
El-Nur Ali SULEIMAN Algiers
Ambassador of Sudan

Alternate
Siddig Yousif ABUAGLA Algiers
Counsellor, Sudan Embassy

Adviser
Abdelhalim BABU FATHI Algiers
Second Secretary, Sudan Embassy

SWAZILAND

Delegate
Enook SIMELANE
Minister of State for Establishment
and Training M'Babane

Alternate
Gilbert F. DLAMINI
Under Secretary for Agriculture
and Cooperatives M'Babane

Advisers
Patrick K. LUKHELE
Senior Agricultural Officer M'Babane

Ephraim DLAMINI
Senior Agricultural Economist M'Babane

TANZANIA - TANZANIE

Delegate
John Baptist MACHUNDA
Minister of Agriculture Dar es-Salaam

Alternates
S.A. MADALLALI
Principal Secretary
Ministry of Livestock Development Dar es-Salaam

A.K. SYKES
Ambassador of Tanzania in Italy and
Permanent Representative to FAO Rome

Advisers
S. KHAMISI
Director Extension and Technical Services
Ministry of Agriculture Dar es-Salaam

M.Y.C. LUMBANGA
Director of Planning in the
Ministry of Natural Resources Dar es-Salaam

Abdisalaam I. KHATIBU
Head, Irrigation Department Zanzibar

J.S. Mtenga
Minister Counsellor
Alternate Permanent Representative
of Tanzania to FAO Rome

TOGO

Délégué
Anani GASSOU
Ministre du développement rural Lomé

Suppléants
Arouna SEMA
Directeur général
Ministère du développement rural Lomé

Kodjovi Vinyo DAGADU
Conseiller technique
du Ministre de l'aménagement rural Lomé

TUNISIA - TUNISIE

Délégué
Mohamed ABDELHADI Rome

Suppléants
Mme Fatma LARBI
Sous-Direction coopération internationale
Ministère de l'agriculture Tunis

M. RIDHA
Chargé d'affaires
Ambassade de Tunisie Alger

UGANDA - OUGANDA

Delegate
Samwiri MUGWISSA
Minister of Agriculture and Forestry Entebbe

Alternates
A.K. OSUBAN
Commissioner for Agriculture
Ministry of Agriculture Entebbe

Monsoor Simbwa-Bunya
Permanent Representative to FAO
Designate Entebbe

Gideon OBBO
Personal Assistant to Minister of Agriculture Entebbe

Adviser
Nathan MASABA
Commissioner for Animal Industry Entebbe

UPPER VOLTA - HAUTE-VOLTA

Délégué
Joseph KABORE
Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO et du FIDA Ouagadougou

Suppléants
DIEMKOUMA
Chef de service de l'expérimentation Ouagadougou

Maxime OUABA
Ingénieur des eaux et forêts
Directeur des études et programmes Ouagadougou

François ABOU
Codirecteur Centre d'expérimentation
du riz et des cultures irriguées Bobo-Dioulasso

ZAIRE

Délégué
Ndonga VITA NDOMBO
Chargé d'affaires a.i.
Ambassade du Zaïre Alger

ZAMBIA - ZAMBIE

Delegate
U.C. MWILA Lusaka
Minister of Agriculture and Water Development

Alternate
H.M. NZUNGA Rome
Ambassador of the Republic of Zambia in Italy
and Permanent Representative to FAO

Advisers
N.E. MUMBA Lusaka
Director of Agriculture
Ministry of Agriculture and Water Development

B.E. PHIRI Rome
First Secretary
Alternate Permanent Representative of the
Republic of Zambia to FAO

ZIMBABWE

Delegate
Denis Robert NORMAN Harare
Minister of Agriculture

Alternate
F.M. MASANZU Harare
Principal Agricultural Economist

Adviser
Danisa MHLANGA Algiers
Counsellor
Embassy of Zimbabwe

OBSERVERS FROM MEMBER NATIONS NOT IN THE REGION

OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES N'APPARTENANT PAS A LA REGION

CANADA

A.W. BAIN Algiers
First Secretary (Cooperation)
Canadian Embassy

NETHERLANDS - PAYS BAS

J.G. HAKER Tunis
Agricultural Counsellor
Royal Embassy of the Netherlands

EGYPT - EGYPT

Yousef A. HAMDI Rome
Alternate Permanent Representative
of the Arab Republic of Egypt to FAO

ROMANIA - ROUMANIE

P. CELAN Alger
Chargé d'affaires de la Roumanie

FRANCE

J.M. TRAVERS Paris
Chef de la section de coopération agricole
Ministère des relations extérieures

Guy FRADIN Paris
Chef du bureau de coopération internationale
Ministère de l'agriculture

Patrick PASCAL Paris
Direction des Nations Unies et
des organisations internationales
Ministère des relations extérieures

R.J. BAILMACHE Paris
Sous-Directeur
Caisse Centrale de coopération économique

Lucien GERBER Alger
Attaché agricole
Ambassade de France

UNITED STATES OF AMERICA - ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Ms Joan S. WALLACE Washington,
Administrator D.C.
Office of International Cooperation and
Development

Max L. WITCHER Washington,
Office of International D.C.
Cooperation and Development
Department of Agriculture

Allan R. FURMAN Rome
Attaché for Development Programs
Embassy of the United States of America

Dale GOOD Tunis
Agricultural Attaché of the United States
of America
American Embassy

PERMANENT OBSERVER FROM THE HOLY SEE

OBSERVATEUR PERMANENT DU SAINT-SIEGE

Son Excellence
Mgr. Agostino FERRARI-TONIOLO Vatican City
Observateur Permanent du Saint-Siège
auprès de la FAO

Jean-Marie BERNARD
Ingénieur agronome
Alger

AFRICAN LIBERATION MOVEMENTS

MOUVEMENTS AFRICAINS DE LIBERATION

AFRICAN NATIONAL CONGRESS -
CONGRES NATIONAL AFRICAIN

Comrade Bunny MACKAY
Head of Agricultural Projects

Lusaka

SOUTH-WEST AFRICA PEOPLES' ORGANIZATION -
ORGANISATION DU PEUPLE DU SUD-OUEST AFRIQUE

Vilho NGHIPONDOKA
Director of SWAPO Farm

Huambo

PAN AFRICANIST CONGRESS -
CONGRES PANAFRICAIN

Mfanasekhaya GQOBOSE
Project Coordinator

Dar es-Salaam

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES

REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES

ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA -
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

T. FAKHFAKH
Special Representative of the
Executive Secretary

Tangiers

Q.B.O. ANTHONIO
Director, Joint ECA/FAO
Agricultural Division

Addis Ababa

M. GHALLOUDI
Economist, Joint ECA/FAO

Addis Ababa

Levon DEBELIAN
Chief Agricultural Production
Institution and Services Section, ECA

Addis Ababa

WORLD FOOD PROGRAMME -
PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

J.C. INGRAM
Executive Director

Rome

L. ANDREIJEVIC
Représentant adjoint du PAM
en Algérie

Alger

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME -
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT

C. JAEGER
Résident Representative in Algeria

Algiers

Ms O. CARDETTINI
Assistant Resident Representative

Algiers

UNITED NATIONS COMMISSION ON TRADE
AND DEVELOPMENT - CONFERENCE DES NATIONS
UNIES POUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

Mme R. DIXON-FYLE
Regional Adviser
Economic Cooperation among Developing
countries, UNCTAD

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND -
FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

André LOUIS
Représentant régional pour l'Afrique du Nord
de l'UNICEF

Alger

OFFICE OF THE UN HIGH COMMISSIONER FOR
REFUGEES - HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES

Mustapha KERMIA
Délégué Honoraire du Haut-Commissariat des
Nations Unies pour les Réfugiés en Algérie

Alger

INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT
FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Bahman MANSURI
Director, African Division
Project Management Department

Rome

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Marc FRANCO
Administrateur
Direction générale du Développement

Bruxelles

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANISATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

AFRICAN GROUNDNUT COUNCIL -
CONSEIL AFRICAÎN DE L'ARACHIDE

F.J. OSEMEKEH Lagos
Directeur département économique
et commercial

INTER-AFRICAN ORGANIZATION OF TIMBER PRODUCING
AND EXPORTING COUNTRIES - ORGANISATION DES
PRODUCTEURS ET EXPORTATEURS AFRICAÎNS DE BOIS

G. TANGANIKA Libreville
Secrétaire général OAB

AGENCY FOR CULTURAL AND TECHNICAL COOPERATION -
AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

Pierre WAECHTER Paris
Chargé d'études
Direction générale de la coopération
scientifique et technique

INTERNATIONAL LIVESTOCK CENTRE FOR AFRICA -
CENTRE INTERNATIONAL POUR L'ELEVAGE EN AFRIQUE

M. SALL Addis Ababa
Assistant Director General
External Relations

ARAB BANK FOR ECONOMIC DEVELOPMENT IN AFRICA -
BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
EN AFRIQUE

A. AMOAKO-MENSAH
Senior Economist

ORGANISATION OF AFRICAN UNITY -
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

Yao AFANOU Genève
Secrétaire exécutif adjoint

P. ATANG Nairobi
Director of OAU/IBAR

CENTRE ON INTEGRATED RURAL DEVELOPMENT FOR AFRICA -
CENTRE DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE POUR
L'AFRIQUE

Ibrahim M. KADUMA Arusha
Director ad interim

WEST AFRICA RICE DEVELOPMENT ASSOCIATION -
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA
RIZICULTURE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Nah-Doe BROPLEH Monrovia
Deputy Executive Secretary

COMMON AFRO-MAURITIAN ORGANIZATION -
ORGANISATION COMMUNE AFRICAINE ET MAURICIENNE

P. RAMASSAWMY
Chef Service recherche
scientifique et technique

OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

TRADE UNIONS INTERNATIONAL OF AGRICULTURAL
FORESTRY AND PLANTATION WORKERS UNION -
UNION INTERNATIONALE DES SYNDICATS DES
TRAVAILLEURS DE L'AGRICULTURE, DES FORETS
ET DES PLANTATIONS

Gerard LAUGIER Prague
Secrétaire général

WORLD FEDERATION OF TRADE UNIONS -
FEDERATION SYNDICALE MONDIALE

Ms Zdenka INDRUCHOVA Prague
Collaborator
Department for Relations with UN

HOST GOVERNMENT SECRETARIAT/SECRETARIAT DU GOUVERNEMENT HOTE

Liaison Officer/Chargé de liaison
CHENNI Bachir

Press Officer/Chargé de la presse
BENEMARA Mohand

Assistant Liaison Officer/Adjoint chargé de liaison
BOUSSELOUB Rabas

Accommodation Officer/chargé de l'hébergement
AMMOUR Mohamed

Protocol Officer/Chargé du protocole
KAKAR Zouhir

Cultural Entertainment Officer/Chargé
de l'accueil
BAGUI

Transport Officer/Chargé des transports
BABA-Ali

CONFERENCE SECRETARIAT/SECRETARIAT DE LA CONFERENCE

Conference Secretary/Secrétaire de la Conférence N. DOUMANDJI	Translators/Traducteurs F. BINET F. HALL-ANGOY (Ms) M. VICCHI
Conference Officer/Administrateur de la Conférence B. LINLEY	Secretaries/Secrétaires E. ADJEI F. AKAMA-KISSEH L. AKO-ADJEI (Ms) M. ALOISE (Ms) P. AMANOR-MYFAIR (Ms) S. BENOIT (Ms) D. BREAKSPEAR (Ms) F. CORBET (Ms) G. DI BERNARDO (Ms) C. GILLEBERT-VICARI (Ms) M. MILLANES (Ms)
Reports Officer/Chargé des Rapports L.J. MARENAH	
Press Officers/Chargés de la Presse M. CHAAR M.C. COMTE (Ms)	
Documents Officer/Chargé des Documents L. BADOLATI-LUCENTI (Ms)	
Registration Officer/Chargé des Inscriptions M. FLORI (Ms).	
Interpreters/Interprètes K. ANNABI C. BEKALTI A. BEN AMEUR C.H. BIASS K. EZZAT G. WHYTE (Ms) S. ABDEL-SAYED (Ms) F. AL-SALTI M. AMCHAR	A. DIMECHKIE (Ms) J.L. DU JARDIN P. FARRELL F. FIACCADORI (Ms) C. FOU DHIL Y. HAMZA (Ms) Z. JEANBAR (Ms) D. KARARA (Ms) A. SALEM

FAO STAFF/FONCTIONNAIRES DE LA FAO

Edouard SAOUMA	Director-General	J.D. KEITA	Regional Forestry Officer, RAFR
J.A.C. DAVIES	Assistant Director-General, Regional Representative for Africa, RAFR	S. LA-ANYANE	Senior Economist, Africa South of Sahara Group, ESP
Almamy SYLLA	Assistant Director-General, GI	J.H. MONYO	Chief, Research Development Centre, AGDR
D. BOMMER	Assistant Director-General, AG	R. MORENO	Director, ESH
J.E. CARROZ	Assistant Director-General, Secretary General of the World Conference on Fisheries Management and Development	D. MORO (Ms)	Personal Assistant to the Director-General, ODG
H. AHDAB	Chief, Africa Desk, FOD	F.J. MOUTTAPA	Senior Officer, Natural Resources and Human Environment, ACD
L. AMAIZO	Regional Programme and Planning Officer, RAFR	M.S.O. NICHOLAS	Director, AGS
A. BINDER (Ms)	Chief, Food Security and Information Service, ESCF	A.V. OBENG	Regional Cooperation and Liaison Officer, RAFR
P. CHARRANSOL	Programme Officer, DDFA	H. OWUSU-AGYEMANG	FAO Representative in Zambia
S. DE MISTURA	Attaché de Cabinet, ODG	Y. OZAWA	Chief, Animal Health Service, AGAH
V. DE VIERNO	Senior Legal Officer, LEG	J. PRATS-LLAURADO	Director, FOR
J.C. FAURE	Food Industries Officer, AGSI	R. SANT'ANNA	Regional Soil Resources Officer, RAFR
F.W. HAUCK	Chief, Soil Resources, Management and Conservation Service, AGLS	V.J. SHAH	Directeur de Cabinet, ODG
T.E. JAKUBCZYK	Regional Agro-Industries Officer, RAFR	L.W. SIRY	Chief, Regional Operations Service - Africa, AGOA
		T. TAKA	Chief, Regional Bureau for Africa, DDFA
		M.E. TOUADE	Regional Animal Production Officer, RAFR

ANNEXE C

LISTE DES DOCUMENTS

ARC/82/1	Ordre du jour provisoire annoté.
ARC/82/2	Mise en oeuvre de la partie agricole du Plan d'action de Lagos: perspectives et problèmes.
ARC/82/3	Suite donnée à la CMRADR: Rapport de situation.
ARC/82/4	Sources d'énergie nouvelles et renouvelables pour l'agriculture et le développement rural.
ARC/82/5	Rapport sur la préparation de la Conférence mondiale sur l'aménagement et la mise en valeur des pêches.
ARC/82/6	La conservation du sol comme moyen d'accroître la production agricole en Afrique, dans le contexte notamment de la culture nomade.
ARC/82/7	Farines composées - leur potentiel pour combler les déficits alimentaires.
ARC/82/8	Stratégies de santé animale en Afrique.
ARC/82/9	Elaboration et exécution des programmes et projets régionaux.
ARC/82/10	Représentation de la Région au GCRAI.
ARC/82/11	Rapport sur les activités de la FAO dans la Région, y compris la suite donnée aux résolutions et aux principales recommandations formulées par la onzième Conférence régionale.
ARC/82/12	Programme de la FAO dans la Région: 1982-83.
ARC/82/13	Activités des organismes régionaux.

Série ARC/82/INF

ARC/82/INF/1	Note d'information.
ARC/82/INF/2	Calendrier provisoire.
ARC/82/INF/3	Liste provisoire des documents.
ARC/82/INF/4-Rév.2	Liste provisoire des participants.

Série ARC/82/CONF

ARC/82/CONF/1	Déclaration du Directeur général (29 septembre 1982).
---------------	---

Série ARC/82/RES

ARC/82/RES/1	Projet de résolution sur la sécurité alimentaire dans le Sahel.
ARC/82/RES/2	Projet de résolution sur le Programme de coopération technique.
ARC/82/RES/3	Projet de résolution sur la coopération régionale.
ARC/82/RES/4	Projet de résolution sur le développement et la formation de la main-d'oeuvre.

Série ARC/82/REP

ARC/82/TC/REP	Rapport du Comité technique.
ARC/82/TC/REP-corr.1	Rectificatif au document ci-dessus.
ARC/82/REP/1 à ARC/82/REP/2	Projet de rapport de la Conférence.

Série ARC/82/OD

ARC/82/OD/1 à ARC/82/OD/9	Programmes des séances.
------------------------------	-------------------------

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMITE TECHNIQUE

(22 - 26 septembre 1982)

Organisation du Comité

1. La douzième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique s'est tenue au Club des Pins, Sidi Fredj (Alger), du 22 septembre au 2 octobre 1982. La session plénière de la Conférence a été précédée, du 22 au 26 septembre 1982, par la réunion du Comité technique.
2. Ont participé à la Conférence les délégués de 33 Etats Membres de la région; les observateurs d'Etats Membres extérieurs à la région; l'observateur permanent du Saint-Siège; les représentants des Nations Unies et des institutions spécialisées; des observateurs d'organisations intergouvernementales et non-gouvernementales et les représentants de mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). La liste complète des participants figure à l'Annexe B.

Ouverture du Comité technique

3. Dans son allocution d'ouverture, M. J.A.C. Davies, Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Afrique, a souhaité, au nom du Directeur général, la bienvenue à tous les délégués et observateurs. Il a déclaré que pour de nombreuses raisons, mais surtout étant donné la crise de l'alimentation et de l'agriculture qui se poursuit en Afrique, cette réunion revêtait une importance particulière, car elle était la première à permettre un examen collectif véritable de la mise en oeuvre du chapitre agricole du Plan d'action de Lagos. Ce chapitre du Plan est dans une large mesure l'émanation de la neuvième Conférence régionale de la FAO (Freetown, 1976) qui a mis l'accent sur la nécessité d'un plan alimentaire régional pour l'Afrique. L'adoption du chapitre agricole du Plan d'action de Lagos par les Chefs d'Etat et de gouvernement africains est une reconnaissance du bien-fondé des préoccupations, du diagnostic et des recommandations de la Conférence à propos de la situation alimentaire en Afrique.
4. Le Représentant régional a déclaré que le Comité examinerait un certain nombre de documents techniques consacrés aux graves problèmes alimentaires auxquels se heurte l'agriculture africaine et à la solution desquels tous les intéressés doivent s'atteler, collectivement et individuellement, avec pour objectif fondamental l'autonomie régionale en matière vivrière et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales de la région.
5. Il a déclaré être convaincu que les débats du Comité aboutiraient à la formulation de mesures permettant d'obtenir des résultats durables en ce qui concerne la lutte commune contre les plaies que constituent la pauvreté, les maladies humaines et animales et surtout la malnutrition.
6. Poursuivant l'action de la FAO en Afrique, le Directeur général continuera de collaborer étroitement avec l'OUA, la CEA et les autres organisations intergouvernementales qui participent activement au développement de l'agriculture en Afrique.
7. Au nom du Directeur général, M. Davies a, en terminant, rendu hommage au Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire pour sa chaleureuse hospitalité et pour l'excellente organisation des services de la Conférence. Il a fait observer que l'Algérie est le premier pays à accueillir deux fois la Conférence régionale de la FAO, la première étant en 1970.

Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur

8. A sa première séance de travail, le Comité a élu par acclamation Président du Comité M. Hadj-Ahmed Benchehida, Directeur de la coopération de la République algérienne démocratique et populaire. En acceptant la présidence, M. Benchehida a, dans une brève allocution, remercié les délégués de l'avoir élu, ce qu'il considère comme un honneur pour lui-même et pour son pays. Au nom de son pays, le Président a souhaité la bienvenue à tous les participants; il leur a fait part de son désir que leurs travaux remportent un plein succès et que leur séjour en Algérie soit agréable.
9. Le Comité a ensuite élu à l'unanimité respectivement premier et deuxième Vice-Présidents M. R.B. Ryanga, Représentant permanent du Kenya auprès de la FAO et M. L. Lapeby, Inspecteur général de l'agriculture du Gabon. M. B.E. Phiri, Premier secrétaire, Représentant permanent suppléant de la Zambie auprès de la FAO, a été élu Rapporteur à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

10. Le Comité technique a examiné et adopté l'ordre du jour et le calendrier provisoires. L'ordre du jour adopté figure à l'Annexe A.

M-90

ISBN 92-5-201316-4